



FC/FC
AGCM0320150000.WPV

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 MARS 2015

-:-

L'an deux mille quinze, le douze mars, le Conseil municipal de L'Haÿ-les-Roses, légalement convoqué le six mars, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Vincent JEANBRUN, Maire de L'Haÿ-les-Roses.

ETAIENT PRESENTS :

M. Vincent JEANBRUN, M. Fernand BERSON, Mme Françoise SOURD, M. Clément DECROUY, Mme Karen CHAFFIN, M. Pascal LESSELINGUE, Mme Danielle PETIT-VU, M. Daniel PIGEON-ANGELINI, Mme Mélanie NOWAK, M. Daniel AUBERT, Mme Katherine GAVRIL, M. Patrick ANDROLUS, Mme Pascal LEMAIRE, Mme Elodie LEMAITRE, M. Bernard DUPIN, Mme Anne-Laurence DELAULE, M Jean-Claude ROY, Mlle Marine RENAVAND, Mme Méhrime SEDDIKI, M. Moncef BEN YAROU, Mme Jacqueline STAPHORST, M. Dominique SERVANTON, M. Pierre BONHOMME, Mme Diane SCEMAMA, M. Pierre COILBAULT, Mme Jacqueline GEYL, M. Stéphane COLONEAUX, Mme Milène COITOUX, M. Abdoulaye BATHILY, Mme Fabienne HEILBRONN, M. Christophe RYSER, Mme Sylvie BERLINE.

ETAIENT REPRESENTES :

M. Jocelyn LEPELLETIER, représenté par M. Daniel PIGEON-ANGELINI
Mme Gaelle CREPIN, représentée par Mme Danielle PETIT-VU
Mme Laure HUBERT, représentée par Mme Anne-Laurence DELAULE
M. Pascal PROVENT, représenté par Mme Pascale LEMAIRE
Mme Patricia FIFI, représentée par M. Clément DECROUY
Mme Myriam SEDDIKI, représentée par Mme Danielle PETIT-VU
M. Michael MARTIAL, représenté par Mme. Jacqueline STAPHORST
Mme Yannick PIAU, représentée par Mme Fabienne HEILBRONN

SECRETAIRE : M. Pierre BONHOMME

.../...

Monsieur le Maire

Je voudrais démarrer ce Conseil municipal par l'installation d'un nouveau conseiller municipal.

Notre collègue et camarade, Jean-Claude GARNIER, nous a fait part conformément à la réglementation par courrier à moi-même et à Monsieur le Préfet de son souhait de quitter ses fonctions de conseiller municipal dans la mesure où ses obligations professionnelles et ses contraintes personnelles ne lui permettaient plus d'exercer de manière pleine et entière, comme il le souhaitait son activité de conseiller municipal.

C'est tout à son honneur, c'est très courageux et je souhaiterais ici qu'on puisse le remercier. Hélas il ne pouvait pas être parmi nous ce soir mais toutes nos pensées vont vers lui.

C'est quelqu'un qui était investi depuis de nombreuses années au sein du Conseil municipal de L'Haÿ-les-Roses et qui a beaucoup œuvré pour ce conseil et je pense que tout le monde pourra en témoigner.

J'ai le plaisir d'accueillir Diane SCEMAMA qui nous rejoint et était la suivante sur notre liste.

Après l'appel nominal, le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h40.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2014

Le Conseil approuve à l'**UNANIMITÉ**.

1 – DISPOSITIF CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE SIGEIF-SIPPEREC POUR LA TROISIEME PERIODE 2015-2017

Monsieur AUBERT

Chaque fois qu'une collectivité locale réalise des travaux d'économies d'énergie, elle peut bénéficier sous certaines conditions d'aides financières dans le cadre d'une procédure mise en place par les pouvoirs publics en juillet 2005 qui s'appelle la procédure des certificats d'économies d'énergie, à condition toutefois qu'elle réalise un minimum de travaux pour ces économies d'énergie.

En 2011, qui a été la deuxième période de cette procédure, afin de faciliter l'atteinte des objectifs des collectivités locales et leur permettre de mieux valoriser leurs économies, elles ont eu la possibilité de se regrouper et de mutualiser leurs certificats en confiant la gestion à des organismes agréés, notamment le SIGEIF et le SIPPEREC.

Pour sa part, notre commune avait signé en 2011 une convention avec le SIGEIF. Cette convention s'achève avec la deuxième période qui s'est terminée au 31 décembre 2014. Nous sommes rentrés depuis le 1^{er} janvier dans la troisième période où les règles ont changé sensiblement et où les objectifs fixés par les pouvoirs publics pour pouvoir continuer à bénéficier de ces aides spécifiques ont été largement augmentées et multipliées par 2.5.

Dans ces conditions, pour pouvoir atteindre les objectifs et les seuils qui ont été fixés, le SIGEIF et le SIPPEREC ont décidé d'unir leurs efforts pour mieux répondre à leurs adhérents respectifs.

Le SIPPEREC a été désigné comme « chef de file » pour la période à venir.

Pour pouvoir continuer à bénéficier des dispositifs qui permettent d'obtenir des subventions, et de valoriser à meilleures conditions nos certificats d'économies d'énergie, il est envisagé pour la période 2015-2017 de signer une nouvelle convention d'habilitation avec le SIPPEREC et SIGEIF pour une période de trois ans.

C'est pourquoi il est proposé à notre assemblée délibérante d'adopter la convention d'habilitation et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Madame BERLINE

Un tout petit détail car les mots ont parfois de l'importance, on ne reçoit pas de subvention, c'est dans le cadre d'un marché, on vend de l'énergie non consommée. Le terme de subvention est parfois mal compris par la population.

Monsieur AUBERT

C'est pour simplifier l'exposé que j'ai employé le terme de subvention.

Le Conseil approuve à l'**UNANIMITÉ**.

2 – ADHESION D'UNE NOUVELLE COLLECTIVITE AU SIGEIF

Monsieur AUBERT

Chaque fois qu'une nouvelle commune décide d'adhérer au SIGEIF, les communes déjà adhérentes doivent prendre une délibération pour dire qu'elles sont d'accord sur l'adhésion de cette nouvelle commune.

Il s'agit en l'occurrence de la commune de Chennevières-sur-Marne qui devient adhérente au SIGEIF et nous proposons au Conseil municipal d'approuver la délibération. C'est une simple formalité.

Le Conseil approuve à l'**UNANIMITÉ**.

3 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Monsieur le Maire

Conformément à l'article L.2312- 1 du Code Général de Collectivités Territoriales, un débat sur les orientations générales du budget de l'exercice a lieu au sein du Conseil municipal.

Ce débat doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du budget.

À partir de l'évolution du contexte financier et budgétaire, notre Conseil municipal est invité à débattre des orientations proposées pour l'élaboration du budget à venir.

Les objectifs de ce débat doivent permettre à notre Conseil municipal de :

- Replacer la préparation du budget communal dans le cadre plus large de la conjoncture économique nationale,
- Discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif,
- Être informé sur l'évolution de la situation financière de la commune.

Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

En 2015, notre commune devra s'engager dans une démarche de rigueur accrue dans un contexte national financier et économique difficile où les collectivités territoriales vont devoir poursuivre leur contribution au redressement des finances publiques à l'échelle nationale.

Le plan d'économies de 50 milliards d'euros du gouvernement sera mis en œuvre dès 2015. Outre les 21 milliards d'euros d'économies sur l'ensemble des administrations publiques prévus en 2015, l'effort budgétaire se poursuivra en 2016 et 2017 avec 14,5 milliards d'euros d'économies supplémentaires chaque année.

La version finale de la loi de finances pour 2015 entérine la diminution des concours financiers de l'État, dans le cadre de la contribution des collectivités territoriales à l'effort de redressement des comptes publics, prévue par le Projet de Loi de Programmation des Finances Publiques 2014- 2019.

Ce contexte très particulier, qui amène le gouvernement à faire des économies en déportant l'effort sur les communes, a des répercussions extrêmement contraignantes sur toutes les communes françaises et notamment sur notre ville.

Nous évoluons aujourd'hui dans un environnement économique national particulièrement morose.

À l'heure où la crise économique et sociale frappe très gravement notre pays, force est de constater l'échec de la politique économique des gouvernements successifs AYRAULT puis VALLS. La promesse « d'inverser la courbe du chômage » devient, mois après mois, de plus en plus illusoire puisque celle-ci n'a fait que progresser de manière quasi-continue depuis 2 ans et demi.

À l'échelle de la France, le nombre de demandeurs d'emploi s'est accru de plus de 500 000 personnes depuis mai 2012 avec l'accession à la Présidence de la République de François HOLLANDE.

La croissance est particulièrement atone en 2014.

Pour mémoire, permettez-moi de vous rappeler que la croissance économique réelle du P.I.B. avait été en France de + 2 % en 2010, de + 2,1 % en 2011 et que depuis 2012, cette croissance est quasi-nulle avec + 0,3 % en 2012 comme en 2013.

Une croissance potentielle faible dans la zone euro.

Après être sortie de récession en 2013, la zone euro montre à nouveau des signes de faiblesse puisque le P.I.B. n'a que faiblement progressé au 3ème trimestre 2014 (+ 0,2 % en variation trimestrielle). La croissance de la zone euro devrait rester faible en 2015 (+ 0,8 % en moyenne annuelle) toujours pénalisée par le désendettement public et privé.

La consommation des ménages et l'investissement des entreprises ne devraient que faiblement augmenter. De plus, le potentiel de croissance de la zone est faible : les gains de productivité ne progressent que modestement et la population en âge de travailler décline.

L'amélioration des perspectives de croissance de long terme ne passera que par un redémarrage de l'investissement productif qui reste encore trop faible. La croissance de la zone euro pourrait toutefois être aidée à court terme par la dépréciation du taux de change et la baisse du prix du pétrole si ces tendances s'intensifiaient.

Il existe un véritable risque de déflation dans la zone euro

L'inflation de la zone euro a beaucoup baissé en 2014 (prix de l'énergie, coûts salariaux unitaires, déréglementations...) pour atteindre un point bas à + 0,3 % en septembre sur 12 mois (+ 0,4 % en octobre), s'éloignant significativement de la cible de la Banque Centrale Européenne fixée à + 2 % par an.

À court terme, le recul de l'inflation est positif pour le pouvoir d'achat des ménages mais il rend difficile le désendettement public. Il fait également peser le risque d'un retournement à la baisse des anticipations d'inflation avec en corollaire un risque de déflation sur 2015.

Puisque nous parlons de la croissance à l'échelle européenne, il est important de regarder la croissance en France.

Après la stagnation enregistrée au 1er semestre 2014 (+ 0 %), la croissance française a rebondi au 3ème trimestre 2014 (+ 0,3 % en variation trimestrielle) ce qui constitue une surprise positive.

Il n'en reste pas moins que, dans le contexte de croissance quasi-nulle que connaît la France depuis 3 ans (2012 - 2014), le taux de chômage de la population active a augmenté quasiment sans interruption pour atteindre, selon l'I.N.S.E.E., une prévision de 10,3 % au 4ème trimestre 2014 en France métropolitaine.

La consommation des ménages a progressé modérément, soutenue par la désinflation. L'investissement des entreprises s'est quasiment stabilisé mais l'investissement dans le domaine du logement a continué sa chute.

Par ailleurs, la croissance a été partiellement soutenue par la contribution des stocks (effet temporaire). En conséquence, la croissance devrait être plus faible dans les trimestres à venir. Les mesures fiscales en faveur des entreprises (C.I.C.E., Pacte de responsabilité...) n'auront pas un effet immédiat sur la croissance. L'idée sous-jacente est de permettre aux entreprises de reconstituer leurs marges pour ensuite investir et embaucher.

Enfin, la poursuite de la hausse continue du chômage incite les ménages à la prudence entraînant une augmentation du taux d'épargne. La croissance française devrait rester faible en 2015 : environ + 0,5 % en hausse annuelle prévisionnelle pour 2015 selon la plupart des instituts de conjoncture économique.

Concernant les conditions de crédit en France en zone euro, on note une amélioration.

Puisque ces conditions de crédit se sont assouplies et les premiers signes d'amélioration de la demande de crédit sont perceptibles. Par ailleurs, les taux d'intérêt sont particulièrement bas. Ainsi, les conditions de financement ne sont plus un frein à l'investissement qui semble plutôt contraint par le manque de confiance et la dégradation des perspectives.

Le tout nous donne une croissance plus qu'incertaine pour 2015.

Le Gouvernement a ainsi retenu une hypothèse de croissance du P.I.B. de + 1,0 % et d'inflation prévisionnelle de + 0,9 % en 2015 pour l'équilibre macro-économique de son projet de loi de finances pour 2015.

Si l'I.N.S.E.E, dans sa note trimestrielle d'octobre 2014, parlait de « reprise différée » en anticipant une croissance prévisionnelle du P.I.B. de + 0,4 % pour 2014, soit un niveau à peine supérieur à celui de 2012 et de 2013 (+ 0,3 %), l'institut de conjoncture, dans sa note trimestrielle de décembre 2014, est un peu plus optimiste pour l'acquis de croissance sur 2015 qui serait de + 0,7 % pour le 1^{er} semestre de l'année en indiquant que « les freins se desserrent un peu ».

Néanmoins, l'insuffisance de la croissance prévisionnelle pour 2015 entraînera celle de l'emploi puisque le taux de chômage continuera d'augmenter d'ici mi-2015.

Deux facteurs exogènes pourraient toutefois conforter la croissance économique attendue pour 2015. Le premier est la dépréciation de l'euro, notamment par rapport au dollar, qui, si elle se poursuivait, pourrait améliorer la compétitivité des entreprises françaises et contribuer au rééquilibrage des comptes courants. Le deuxième est la baisse du prix du pétrole brut qui redonne du pouvoir d'achat aux agents privés (entreprises et ménages) et pourrait apporter un soutien à l'activité.

Selon les statistiques mensuelles publiées par le Ministère du Travail, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle Emploi en catégorie A (sans aucun emploi) a augmenté de plus de 540 000 personnes depuis 2 ans et demi pour varier de 2 920 000 en mai 2012 à 3 460 000 en octobre 2014 (soit une hausse de + 18,5 %).

Après un recul historique de - 0,9 % en 2012 et une stagnation en 2013, le pouvoir d'achat des ménages se redresserait en 2014 (+ 0,8 %) selon l'I.N.S.E.E. Dans ce cadre, après un net recul en début d'année (- 0,6 %), la consommation des ménages a rebondi au deuxième trimestre (+ 0,4 %). Au second semestre, la consommation des ménages retrouverait un rythme plus en ligne avec la tendance de leur pouvoir d'achat (+ 0,2 % par trimestre). Concernant les finances publiques il semblerait que leur redressement soit repoussé.

L'endettement public qui a franchi le seuil de 90 % du P.I.B. en 2012 puis de 92 % du P.I.B. en 2013, continue de croître inexorablement puisque le Gouvernement, dans ses dernières prévisions de finances publiques annexées au projet de loi de finances pour 2015 présenté en septembre dernier, prévoit une croissance continue en 2014 et en 2015 de ce ratio d'endettement public : 95,3 % en 2013 et 97,2 % en 2014, soit une nette détérioration par rapport à la loi n°2012- 1558 du 31 décembre 2012 de programmation des finances publiques pour les années 2012 à 2017.

Après le dérapage du déficit public en 2014, le gouvernement a annoncé récemment une quasi-stabilisation du déficit en 2015 à 4,3 % du P.I.B. qui repose sur un plan d'économies en dépenses de 21 Md € et une très légère baisse des prélèvements obligatoires.

Néanmoins, c'est la 2ème fois depuis la fin de l'année 2012 que le Gouvernement reporte l'objectif de réduction du déficit public à 3 % du P.I.B. Le cadrage macro-économique prévisionnel du projet de loi de finances pour 2015 est désormais le suivant :

(en % du P.I.B.)	2015
Déficit public	- 4,3 %
Endettement public	97,2 %
Prélèvements obligatoires	44,6 %
Dépenses publiques	56,1 %

Cette très légère baisse prévisionnelle du déficit public en 2015 par rapport à 2014 ne permet pas de réduire l'endettement public qui continue au contraire d'augmenter et n'autorise qu'une réduction limitée de - 0,1 % du taux de prélèvements obligatoires.

Même si l'effort de redressement des finances publiques de la Nation est un impératif qui doit engager l'ensemble des acteurs de la dépense publique (État, administrations sociales et collectivités locales), la réduction du déficit public doit principalement porter sur le budget de l'État puisque le déficit public de l'État représente à lui seul en 2012 plus de 80 % du déficit global des comptes publics en France (- 3,6 % du P.I.B. contre seulement - 0,3 % pour les collectivités locales).

De même, si la dette publique totale dépasse désormais le montant total de 2 000 Md € et atteint 2 032 Md € au 3ème trimestre 2014, les collectivités locales ne représentaient seulement que 9 % de la dette publique totale en 2013 avec 180 Md €, soit moins que les administrations de sécurité sociale contre une dette de l'État supérieure à 1 530 Md €.

Sur l'endettement public global, 80 % pèse sur l'Etat et 9 % sur les collectivités territoriales comme notre commune. Pour autant l'effort financier ne doit pas être réparti selon ces pourcentages.

En effet, le projet de loi de finances pour 2015 ne vient pas fondamentalement modifier les orientations budgétaires et fiscales adoptées depuis 2 ans et demi par le Gouvernement, en particulier celles déjà votées dans le cadre de loi de finances pour 2013 et pour 2014 qui se sont traduites par une forte augmentation des impôts directs et indirects sur les ménages.

Le projet de loi de finances pour 2015 infléchit, cependant, la charge fiscale pesant réellement sur les familles les plus modestes imposables à l'impôt sur le revenu des personnes physiques en supprimant la 1ère tranche d'imposition sur le revenu pour 2015 au titre de revenus de 2014.

L'article 2 du projet de loi de finances pour 2015 vient modifier l'article 197 du Code Général des Impôts en simplifiant le barème de l'impôt sur le revenu par la suppression de la 1ère tranche d'imposition au taux de 5,5 % qui s'appliquait jusqu'en 2014 à la fraction de revenus comprise entre 6 011 € et 11 991 € par part de quotient familial.

Le nombre de tranche d'imposition de l'impôt sur le revenu est donc réduit de 6 tranches à 5 tranches selon le barème suivant pour l'année 2015 (revenus de l'année 2014) :

Part de quotient familial	Taux d'imposition
Jusqu'à 9.690 €	0 %
De 9.690 € à 26.764 €	14 %
De 26.764 € à 71.754 €	30 %
De 71.754 € à 151.956 €	41 %
Au-delà de 151.956 €	45 %

Selon les projections du Gouvernement, cette réforme de l'impôt sur le revenu permet de réduire la charge fiscale d'environ 6 millions de foyers fiscaux (soit 1/3 des foyers imposables en 2014) pour un coût budgétaire de 3,2 Md € en 2015.

Face à cette baisse prévisionnelle de - 3,2 Md € en 2015 pour les familles modestes imposables à l'impôt sur le revenu, il convient de rappeler que les recettes fiscales nettes de l'impôt sur le revenu ont considérablement augmenté depuis 2012 : de 59,5 Md € en 2012 à 67,0 Md € en 2013 puis 75,3 Md € en prévision pour 2014 et enfin 75,8 Md € en évaluation pour 2015, soit une augmentation prévisionnelle cumulée de + 16,3 Md € en 3 ans (+ 27,4 %).

Le Président de la République avait lui-même reconnu, dans son discours du 31 décembre 2013 tenu à l'occasion de ses vœux pour l'année 2014, que les impôts en France étaient « devenus trop lourds ».

Le Gouvernement ne semble pas avoir tiré les conséquences de cette situation puisque le montant des recettes nettes de l'impôt sur le revenu est évalué à 75,8 Md € contre une prévision révisée de 75,3 Md € pour 2014. L'impôt sur le revenu continue donc d'augmenter en 2015 par rapport à 2014 (+ 0,7 %).

Selon M. Gilles CARREZ, Président de la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale, la hausse de l'impôt sur le revenu représente en 2014 un montant moyen de 200 euros en plus pour 17 millions de foyers fiscaux.

Selon M. Albéric DE MONTGOLFIER, rapporteur général du budget au Sénat, les principales mesures fiscales mises en œuvre en 2014 qui ont entraîné une hausse d'impôt sur le revenu sont les suivantes :

- La fiscalisation de la majoration de pension de + 10 % pour les retraités ayant eu 3 enfants : + 1,4 Md € en 2014 concernant en particulier des retraités à revenus moyens.
- La baisse du plafond du quotient familial de 2 000 euros en 2013 à 1 500 euros en 2015 (- 500 euros par enfant à charge) qui a renforcé la progressivité de l'impôt sur le revenu pour les familles avec enfants à charge : + 1,1 Md € en 2014.
- La fiscalisation des heures supplémentaires qui touche aussi les salariés aux revenus les plus modestes : + 1 Md € en 2014.
- La fiscalisation de la part employeur pour les complémentaires santé (suppression de la réduction d'impôt accordée aux salariés bénéficiant d'une mutuelle collective de santé obligatoire pour la part correspondant à l'abondement réalisé par l'entreprise) : + 0,9 Md € en 2014 concernant en particulier des familles à revenus moyens.
- La « barémisation » des revenus du capital : + 3,3 Md € en 2014.

Hors « barémisation » des revenus du capital pour + 3,3 Md €, l'ensemble de ces mesures fiscales représente en 2014 une hausse de l'impôt sur le revenu de + 4,4 Md €, soit un montant supérieur de plus de 1 Md € à la baisse initiée en 2015 par le Gouvernement à travers la suppression de la 1ère tranche d'imposition.

De plus, en 2014, les ménages ont dû faire face à la hausse de la T.V.A. depuis le 1er janvier 2014 avec le relèvement du taux normal (20 %) et du taux intermédiaire de T.V.A. (10 %). Le taux normal de T.V.A. qui s'applique à la plupart des biens et services a été relevé de 19,6 % à 20 % (+ 2,0 %) tandis que le taux intermédiaire de T.V.A. a été plus fortement augmenté encore pour varier de 7 % à 10 % (+ 42,8 %).

Concrètement, pour les familles, certains biens et services taxés au taux intermédiaire de 10 % (et non plus 7 %) coûtent au quotidien plus cher. Sont notamment concernés les transports publics, les médicaments non remboursables, l'hôtellerie et la restauration, les travaux d'amélioration des logements (hors rénovation thermique), les musées et les expositions.

Le taux réduit de T.V.A. inchangé à 5,5 % continue de concerner, notamment, les dépenses d'alimentation courante, les abonnements à l'électricité et au gaz, les services pour personnes dépendantes, les livres et les places de cinéma qui étaient antérieurement taxées au taux de 7 %.

Cette hausse globale du relèvement de la T.V.A. représente un montant d'environ + 5,6 Md € en 2014 sur la base de l'évaluation du projet de loi de finances pour 2014, soit un total de hausse d'impôts sur les ménages de + 10 Md € pour 2014.

Cette rigueur ne remet pas en cause les priorités de la Ville qui cherche à la fois à améliorer la qualité des services rendus à la population, à adapter son offre de services aux nouveaux besoins, à maintenir l'état du patrimoine communal à un niveau satisfaisant et à le rénover dans une logique de développement durable.

C'est dans ce contexte de crise des finances publiques que nous travaillons à l'élaboration du budget de la commune, rendant particulièrement délicate l'élaboration d'une démarche prospective.

L'Etat ne nous a toujours pas notifié, à l'heure où je vous parle, la dotation globale. Ils attendent le lendemain des élections pour cela.

Concernant la situation financière de la commune et au vu du contexte conjoncturel, le budget 2015 sera certainement, comme pour la grande majorité des communes françaises, le plus difficile que notre ville ait été amenée à élaborer.

La municipalité se doit non seulement de prendre en compte les baisses de recettes de 2015, mais également d'anticiper celles des années à venir.

Aussi continue-t-elle la restructuration de ses services, tout en insufflant de nouveaux dispositifs et procédures d'optimisation et de modernisation, visant à amortir l'impact de ces baisses de recettes.

La mise en place prochaine d'un nouveau service dédié à la recherche de nouvelles ressources consolide notamment cette démarche. Il s'agit de maintenir, voire d'améliorer, la qualité des services aux citoyens et la politique d'investissement.

La baisse des dotations de l'État se traduit par une diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) dont l'estimation est de - 849 735 €.

La minoration du Pacte de Confiance et de Responsabilité, passé entre l'État et les Collectivités, impacte la DGF de la collectivité par une diminution du montant de la Dotation forfaitaire à hauteur de - 774 049 € pour l'année 2015 et de - 800 000 € pour l'année 2016 (montant calculé par le cabinet de perspectives financières de la ville, aucun montant de dotation n'ayant été donné par le ministère de l'Economie).

Concernant la Dotation Nationale de Péréquation, elle diminue de 89,37 % en 2015 et devrait être nulle en 2016.

Pour mémoire, la Dotation Globale de Fonctionnement représentait, en 2014, 18 % des recettes réelles de fonctionnement de la ville.

Dans ce contexte, il eut été facile pour compenser les pertes de l'Etat d'augmenter les impôts mais ce n'est bien évidemment pas le choix que nous avons fait notamment parce que c'était un engagement et les L'Hayssiens nous ont fait confiance pour tenir cet engagement et également parce qu'il nous appartient même si nous pouvons regretter que l'Etat fasse peser un tel effort sur les collectivités, nous avons fait le choix d'être plus rigoureux, plus économes, de faire la chasse au gaspillage et aller chercher des outils, de nouvelles façon de fonctionner qui nous permettent d'être plus moderne et là aussi de faire des économies soit de faire mieux avec moins.

La loi de finances prévoyait une augmentation forfaitaire et légale fixée de + 0,9 %.

La progression des bases foncières de la ville en 2015 se répartit différemment selon les taxes.

Les bases d'imposition de la ville évoluent tenant compte de modifications physiques des habitations (démolitions, constructions, exonérations, modifications des valeurs locales suite à des transformations...).

Pour la Taxe d'Habitation, ce mécanisme a engendré une augmentation naturelle des bases d'imposition de 0,91 %, à laquelle s'ajoute l'augmentation mécanique de la Loi de Finances de 0,9 %, soit une augmentation finale de 1,81 %.

Pour la Taxe Foncière sur le Bâti, une baisse naturelle de - 0,72 % est constatée, sur laquelle s'impacte l'augmentation mécanique de 0,9 %, soit une augmentation finale de 0,18 %.

Pour la Taxe Foncière sur le Non Bâti, l'augmentation naturelle est de 26,17 % à laquelle s'ajoute l'augmentation mécanique de 0,9 %, soit une augmentation finale de 27,07 %.

Les taux :

Taxe d'habitation	18,38 %
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	22,52 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	45,95 %

La Municipalité poursuit le gel des trois taux d'imposition afin de ne pas faire peser de pression fiscale supplémentaire sur les ménages

Les compensations d'exonérations fiscales sur certains foyers fiscaux de l'État vers la Commune enregistrent quant à elles une hausse de 4,35 % par rapport à 2014.

Les droits de mutation à titre onéreux devraient diminuer sensiblement en 2015. Un certain pessimisme est de mise sur le marché des transactions immobilières. Sur cette base nous estimons le produit des droits de mutation à 850 000 € en 2015 au lieu de 926 466,43 € réalisés en 2014.

Concernant le Fonds de Compensation de la TVA, il a pour objet la compensation par l'État aux collectivités territoriales de la TVA acquittée sur leurs investissements sur la base d'un taux forfaitaire et est estimé à 440 000 €, il était de 443 541 € en 2014.

Enfin, selon les chiffres estimés du compte administratif 2014, l'excédent de la section de fonctionnement de la ville se situe à environ 1 840 000 € à la clôture de l'exercice 2014. Il sera proposé au Conseil municipal de réincorporer cet excédent dès le budget primitif 2015, afin de contribuer à son équilibre.

L'augmentation des charges pesant sur la collectivité est liée à plusieurs facteurs.

La contribution de la ville au Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) est estimée à 364 457 € en 2015 au lieu de 254 072 € en 2014 (soit une augmentation d'environ 43,44 %) pour s'estimer à 530 153 € en 2016.

Créé par la loi de finances pour 2012 et non modifié depuis par les lois de finances ultérieures ce fonds vise à assurer une péréquation au niveau national. Il s'agit de redistribuer une partie des ressources fiscales des communautés et des communes en prélevant les collectivités disposant d'un niveau de ressources considéré comme relativement élevé en vue d'alimenter les collectivités les moins favorisées. Ce fonds continue de monter en charge et exerce une pression sur le budget communal.

Concernant les dépenses de personnel, elles sont donc fortement impactées par des paramètres externes :

- Augmentation du SMIC au 1er janvier 2015 (9,53 € à 9,61 €) : + 3 150 €.
- Réforme des catégories B et C (nouvelle revalorisation indiciaire au 1^{er} janvier 2015) : + 158 413 €. Les agents concernés se verront attribuer de 1 à 7 points d'indice majoré.
- Augmentation des charges patronales : + 24 550 €, du fait des nouveaux taux de cotisations de la CNRACL (+ 0,5 %), de l'IRCANTEC (de + 0,16 % pour la tranche A à + 0,20 % pour la tranche B), du taux Vieillesse (+ 0,5 %), et du taux Accident de Travail pour les non titulaires (+ 0,42 %).
- Avancement de grade et avancement d'échelon à compter du 1er janvier 2015 : + 65 201 €.

L'ensemble des mesures de revalorisation salariale et de hausse des cotisations sociales décidées par le Gouvernement et sur lesquelles la ville n'a aucune marge de manœuvre, à personnel constant, a pour conséquence une augmentation mécanique des dépenses de personnel (traitements bruts et charges sociales).

Concernant la situation de la dette, elle se caractérise par une sécurisation satisfaisante avec 88,26 % de son encours classé en 1A de la charte Gissler (la catégorie la plus sûre) et 11,74 % de son encours classé en 1B.

Concernant l'évolution de la dette, au 31 décembre 2014, la dette totale de la ville s'élève à 41 773 599 € contre 44 326 694 € au 1er janvier 2014, soit un remboursement du capital à hauteur de 2 553 095 €.

Pour 2015, le remboursement du capital de la dette s'élève à 2 681 312 €.

La Ville a procédé sur 2014 à la contraction d'un emprunt d'un montant de 2 830 362 € pour l'acquisition obligatoire des terrains en portage foncier dont l'échéance était arrivée à terme. Cependant, la première échéance de remboursement de cet emprunt à taux fixe de 2,15 % sur 20 ans, n'aura pas d'impact sur l'année 2015.

Les périmètres d'intervention foncière venant à échéance en 2015, cette année encore, la commune se voit à nouveau contrainte d'acquérir des terrains portés par le SAF'94, qui sont arrivés à échéance des 10 ans de portage foncier.

Pour 2015, un périmètre arrive à échéance pour un montant total de 2 145 966 €.

Pour couvrir ces dépenses, il est indispensable d'inscrire ce montant dans la contraction de l'emprunt.

Les principes d'élaboration du budget primitif 2015

Dans le cadre des politiques publiques portées par la ville, l'objectif fixé par la municipalité consiste à améliorer l'efficacité socio-économique de l'administration pour les citoyens, la qualité des services pour les usagers, et l'efficacité de gestion pour les contribuables. À ces fins, nous menons une démarche de modernisation de l'organisation, de dégagement de marges de manœuvres financières, et d'Évaluation des Politiques Publiques (EPP).

L'objectif consiste à pouvoir concilier des moyens d'intervention toujours plus contraints avec des attentes qualitatives et quantitatives toujours plus fortes de la part des habitants.

Concernant notre stratégie de modernisation de l'organisation, en premier lieu, afin de faire face aux enjeux structurels rencontrés par la ville, une démarche de modernisation a été initiée en 2014. Cette dernière a pour objectif une meilleure efficacité des ressources publiques et s'appuie sur 4 principaux leviers opérationnels :

- Une réorganisation des services.
- Une révision progressive des processus de traitement des dossiers et des investissements en matière de GRC.
- Un développement et une adaptation des outils de gestion.
- Une mise en adéquation des compétences des agents selon les profils de poste.

Cette démarche de développement et de professionnalisation représente un long travail de fond. Cela représente un coût important mais le retour sur investissement se fera sur les prochaines années.

En parallèle, et afin de faire face aux enjeux conjoncturels et plus particulièrement à la baisse de la DGF et des subventions fléchées d'une part, à l'augmentation mécanique des charges et des participations aux fonds de péréquation d'autres part, sans oublier la révision à la hausse des cotisations imposées par l'État, la municipalité a mis en place différentes actions afin d'accroître ses recettes et de réduire ses charges :

- Une recherche active de subventions pour tous les projets avec la création d'un service de recettes pour pérenniser et démultiplier les efforts en la matière.
- L'initiation de démarches de contrôle de gestion afin de s'assurer de l'efficacité de l'affectation des fonds publics et la création d'un service de contrôle de gestion pour systématiser cette dynamique.
- Une révision des contrats et une identification des dépenses dont l'utilité n'est pas avérée.

Sur toutes les actions programmées, la priorité a été donnée et sera donnée à tous les projets ayant un retour sur investissement financier ou qualitatif élevé.

Les marges de manœuvre financières à dégager seront d'autant plus importantes que la ville porte non seulement une dette financière de plus de 41 700 000 € mais également une dette patrimoniale estimée à plus de 10 000 000 €. La rénovation du bâti devra donc se faire par la mise en place de Plans Pluriannuels d'Investissement dont l'étude a déjà été initiée.

Concernant l'évaluation des politiques publiques et afin de s'assurer que la ville réponde efficacement aux attentes et besoins des L'Haÿssiens, une révision générale des politiques publiques a été initiée. Cette démarche passe par une évaluation des politiques publiques portées par la ville ainsi qu'un passage progressif vers un pilotage du budget par la performance. Ce travail d'envergure, qui sera pleinement opérationnel sur les prochaines années, vise à réévaluer les affectations budgétaires selon les principales politiques publiques et à s'assurer de la pertinence des principaux programmes les composants et des actions qui y sont déclinées en menant une analyse coût/impact.

Afin de mettre en œuvre ces trois grands axes stratégiques (modernisation de l'organisation - dégagement de marges de manœuvre financières - évaluation des politiques publiques), chaque direction de pôle a reçu pour 2015 une feuille de route, déclinée selon les différents services. La bonne mise en œuvre des actions étant supervisée par la Direction générale des services.

Il est à noter qu'un certain nombre d'actions nécessitera un investissement de la commune pour leur mise en place. Cet impact financier sur 2015 et 2016 reste un préalable nécessaire au bon redressement de la situation structurelle de l'administration dans un contexte conjoncturel extrêmement contraint.

L'objectif principal restant de dégager des marges de manœuvre financières pour pouvoir développer les actions municipales sur la ville.

Concernant les politiques publiques.

Le budget, tant sur ses sections de fonctionnement que d'investissement, sera profondément impacté par la nouvelle organisation des services. 8 pôles dotés de services dédiés, assurent la gestion courante et concentrent leur savoir-faire sur trois thèmes prioritaires :

- Service à la population.
- Entretien et le développement de la ville.
- Fonctionnement général et modernisation.

Les politiques publiques portées par les 8 pôles de l'administration sont dès lors déclinées dans le budget primitif. Vu les contraintes conjoncturelles extrêmement fortes qui pèsent sur le budget 2015 de notre commune, l'accent sera mis sur les thématiques correspondant aux principales attentes de la population :

- Renforcement de la sécurité publique.
- Amélioration du cadre de vie.
- Développement des relations citoyennes.

La municipalité a ainsi initié les démarches relatives à plusieurs grands projets qui apparaîtront au budget 2015.

Administration et relations citoyennes.

La mise en place d'une démarche de Gestion des Relations Citoyennes (GRC). Elle permet de moderniser et d'améliorer le suivi et le traitement des demandes des habitants afin de mieux répondre à leurs attentes. Cette démarche de dématérialisation des échanges et des documents administratifs entre dans le cadre de l'e-administration.

La mise en place de portails internet permettant aux habitants et usagers qui le souhaitent de réaliser la plupart de leurs démarches administratives en ligne, en mobilité et avec un compte citoyen.

Direction de la sécurité

Seront également mentionnées au budget différentes opérations en matière de sécurité :

Le déploiement d'un système de vidéo-protection sur la ville pour mieux répondre aux enjeux de sécurité locaux. Concernant ces travaux, dont le coût est de 390 780 €, la Ville a obtenu une subvention de 128 790 € du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance.

La constitution d'une direction de la prévention, de la sécurité et de la tranquillité publique avec un développement programmé de la police municipale (en effectifs, formation et équipement) pour réduire l'insécurité et le sentiment d'insécurité sur la ville.

Les services municipaux devront cette année maintenir et développer la qualité de service avec des ressources toujours plus limitées. Les agents ont intégré ces contraintes en ayant contribué aux efforts de préparation budgétaire, en ayant initié une chasse aux gaspillages et étant entrés dans une logique d'efficacité. Nous tenons ici à les en remercier.

Malgré les contraintes budgétaires, le budget primitif 2015 est marqué par les principaux projets que la municipalité a planifiés sur 2015, dont les lignes directrices sont les suivantes.

Pôle animation

L'organisation événementielle, portée par un nouveau service, afin de proposer des activités riches et variées aux habitants et de rendre la ville active et dynamique.

La vie associative, avec la création d'un service dédié, afin de proposer aux associations un interlocuteur unique qui puisse les accompagner et leur proposer de nouveaux services adaptés à leurs besoins.

La culture, avec un alignement des projets et programmes visant à élargir les publics cibles ainsi que les domaines culturels couverts.

Le sport, en ayant initié à la fois un audit de l'état actuel des infrastructures sportives mais également un recensement en cours des attentes de tous les clubs et associations pour pouvoir définir un plan pluriannuel d'investissement à l'échelle du mandat et ainsi proposer des infrastructures et un accompagnement adaptés aux besoins réels des usagers.

La jeunesse, en révisant à l'occasion du renouvellement du marché public, les dispositifs d'animation et d'accompagnement à disposition des bénéficiaires, en fonction des attentes et besoins du public cible au sens large.

Pôle éducation et enfance

Les affaires scolaires, avec notamment la mise en place prochaine d'un nouveau portail famille plus clair et plus adapté aux besoins des parents, ainsi que le suivi de l'impact des nouveaux rythmes scolaires, avec une concertation sur les possibilités d'amélioration en la matière. Dans le cadre du budget primitif 2015, les écoles font l'objet d'un soin particulier avec l'acquisition de mobilier et des travaux de mise en peinture et de rénovation. Les écoles élémentaires de Lallier bénéficieront de la création d'un self-service et d'un équipement en mobilier neuf réduisant le bruit.

La petite enfance, avec la mise en place d'une coordinatrice pour mieux adapter l'offre de service aux besoins locaux mais également préparer l'installation de crèches privées sur la ville prévue en 2015 et 2016.

Le programme de réussite éducative, dont le désengagement brutal de l'État menace le dispositif tel qu'il existe aujourd'hui sur notre commune ; nous devons être mobilisés et vigilants pour pérenniser ses actions.

Pôle des affaires sociales et familiales

La santé, avec la création d'un service dédié englobant le CMS, et ayant vocation à porter des politiques de santé et de prévention à l'échelle de la ville.

Le logement, avec la mise en place d'un référent, et l'initiation d'un programme d'échange de logements permettant de répondre au nombre important de demandes de réduction ou d'augmentation de surface.

L'action sociale et familiale, avec la mise en œuvre progressive d'un accompagnement responsabilisant pour sortir d'une logique d'assistanat, ainsi que la mise en place d'actions pour la cohésion familiale.

Le troisième âge, qui a vocation à renforcer son action de lutte contre la dépendance et l'isolement des personnes âgées, mais également à proposer, conjointement avec les acteurs associatifs, une animation et des loisirs de qualité.

Le handicap, avec la mise en place d'un référent identifié et le suivi sur 2015 des mises en conformité d'accessibilité conformément à la nouvelle législation.

Toutes ces actions positionnent la solidarité au cœur de l'action communale.

Pôle développement économique et urbain

L'urbanisme, avec la mise en place d'études pour notamment recréer un véritable cœur de ville, redynamiser les deux marchés forains et porter la révision du plan local d'urbanisme.

Le développement durable, avec la préparation de la mise en place d'un véritable agenda 21 à l'échelle du mandat et le lancement des premières études.

La politique de la ville, avec notamment la mise en place du schéma directeur local en matière de sécurité et prévention de la délinquance.

L'emploi, avec la mise en place d'un dispositif de coordination des différents acteurs publics et associatifs en faveur de l'emploi afin de mobiliser les moyens de tous autour de nouvelles actions communes.

Le développement économique, avec la création d'un service dédié pour un accompagnement des commerces et des entreprises ainsi que la mise en place du plan de sauvegarde des petits commerces.

Pôle des services techniques

L'entretien du bâti communal, avec la mise en place d'un nouveau système de fonctionnement depuis janvier qui permet de renforcer l'efficacité des interventions pour l'entretien, la sécurisation, et l'embellissement des bâtiments et infrastructures sur la ville. La mise en place de Plans Pluriannuels d'Investissement permettra de lisser sur les prochaines années les coûts nécessaires à la rénovation des infrastructures sur la ville.

L'entretien de l'espace public, avec l'équipement des nouvelles équipes d'intervention mises en place, afin d'optimiser les délais d'identification des dégradations et de la remise en état.

En conclusion, la ville de L'Haÿ-les-Roses s'engage dans une démarche de rigueur accrue, au sein d'un contexte national et communal très contraint. Cette rigueur ne remet pas en cause les priorités de la municipalité. Je sais en effet pouvoir compter sur un Conseil municipal pleinement investi pour la ville, sur des agents concernés et impliqués, sur les ressources de notre tissu associatif riche et vivant, et naturellement sur des L'Haÿssiens engagés à nos côtés afin de réussir cet important défi pour notre ville.

J'invite à présent le Conseil municipal à débattre des orientations budgétaires pour 2015.

Madame COITOUX

Voici venu le temps du vrai premier budget de votre majorité. Nous pouvions penser que 2015 serait en effet un budget charnière née d'une clarification, du dévoilement de votre programme mais il en est un peu autrement.

Vous nous proposez à la place une réelle conférence, un état des lieux partisan de l'état des collectivités locales et de la France d'aujourd'hui. Vous parlez de la conjoncture économique, de l'Europe, de la zone euro, de la croissance, de l'impôt des ménages, de l'évolution de la démographie avec à l'appui force chiffre, tableaux et statistiques.

Bien sûr, nous avons besoin de nous imprégner, de connaître le contexte pour faire nos choix mais tout de même, le lecteur de ce document se pose peut-être la question au fil du texte « et L'Haÿ-les-Roses dans tout ça ? », quelques pages.

Nous aurions aimé avoir des idées plus précises, vos idées. Où sont vos projets de campagne. Qu'allez-vous faire cette année dans tout ce que vous nous aviez annoncé il y a un an ?

Je prends quelques exemples. En 2014, vous parliez d'économies. A quand la Maison de l'Entreprise et de l'Emploi, le Centre d'affaires et pépinières d'entreprises, la rénovation du Marché Locarno, les activités hôtelières et touristiques, une mission locale pour la Ville ?

En 2015, vous parliez urbanisme et en page 19 il est mentionné dans ce document l'amélioration du cadre de vie mais comment ? La question du pont de l'autoroute, le réseau autolib pour L'Haÿ-les-Roses, la construction de pistes cyclables, la rénovation des gymnases, par lequel commencez-vous en 2015, la rénovation de la bibliothèque et que devient la Maison du Roman Populaire ?

Quel plan de rénovation et de construction pour les écoles de la Ville, car vous parlez de rénovation du bâti page 18, mais pour quel bâti, encore une fois ce n'est pas mentionné précisément année par année.

En 2014, encore, vous annonciez, je cite, dans le document de campagne une crèche municipale et maintenant il s'agit, je cite encore le document d'aujourd'hui, de préparer l'installation d'une crèche privée.

Vous parliez, et cela nous préoccupe, de réduire la fracture des quartiers dans votre discours de Maire, d'investiture et en 2015 vous parlez de développement des relations citoyennes, cela nous intéresse mais comment allez-vous faire cela.

Si bien sûr, j'exagère un petit peu. Il y a trois grands pôles pour 2015, au centre de votre projet, et qui sont peut-être tout votre projet pour 2015. Un projet parfois réduit à son plus simple appareil.

Le premier pôle, important bien sûr pour tous, la sécurité. Vous parlez de renforcer la sécurité publique. Idée dont ici nous ne remettons pas en question le bien fondé bien évidemment.

Vous y répondez par deux points essentiels, un directeur de la sécurité très largement présenté en ce moment dans nos conseils de quartier dont les missions sont parfois peu explicites, ou pas encore assez explicites, et par la vidéo surveillance.

Au-delà des polémiques auxquelles nous avons mis fin l'année dernière, rappelons que le dossier a été déposé avant votre arrivée, c'est d'ailleurs le seul projet chiffré dans votre document, je le reconnais.

Mais où sont dans ces questions de la sécurité et de la prévention, vos projets d'alors, par exemple le plan de lutte contre les cambriolages, la lutte contre la vitesse excessive dans les rues de la ville ou bien le nettoyage par les contrevenants eux-mêmes des tags sur les murs.

Le second pôle que nous pouvons en effet dégager, c'est la restructuration des services administratifs. La gestion autrement du personnel pour dégager des marges. Mais de ces marges, au service de quels projets, en direction de quelle population pour L'Haÿ-les-Roses.

Je reprends vos mots sur le personnel communal prononcés sur les ondes : « le statut des fonctionnaires à vie pose des problèmes dans le management du staff municipal ». Vous avez dit que vous étiez pour un système de contrat flexible, pour plus de contractuels qui travaillent à la place du personnel municipal, plus de flexibilité. Nous sommes inquiets.

C'est une réforme que vous nous proposez en somme, une sorte de RGPP à l'échelle de notre mairie.

Enfin troisième pôle, beaucoup d'études prévues. Déjà en 2014 nous avons eu une étude sur les rythmes scolaires dont nous avons peu de retours au sein des conseils d'écoles.

Et pour 2015, vous prévoyez une étude pour le centre ville, un audit comptable et financier, un audit sur les infrastructures sportives mais quel est le coût de chaque étude, peut-être le verrons nous le 3 avril.

Bien sûr tout ne se fait pas en un jour mais pour voir se réaliser un projet et vous le savez très bien, il faut parfois plusieurs années et ceux qui étaient aux manettes le savent.

Vous nous proposez en définitive peu d'orientations, quelques intentions tout au plus mais pas de direction précise, pas de vision politique, de là où nous sommes et du trajet où là vous voulez mener la Ville. Peut-être n'y êtes-vous que de passage ?

Au contraire, les L'Hayssiens ont besoin de vous ici dans leur ville avec eux pour répondre à leurs attentes.

L'an dernier tout cela était encore frais, vous aviez été cueilli par la surprise des élections mais aujourd'hui cela fait un an et le temps passe vite.

Vous voici au pied du mur de vos promesses en espérant qu'elles n'engageront pas uniquement celles et ceux qui leur ont prêté une oreille attentive.

Monsieur le Maire

Vous avez commencé votre propos en disant « on vient d'assister à une conférence », non c'est un débat d'orientation budgétaire.

Il ne s'agissait pas de vous inonder de chiffres puisque ce sera le vote du budget et nous aurons pour préparer ce vote une commission des finances qui réunit tout le conseil et nous pourrons justement épluchés les chiffres.

Mais il était intéressant au préalable de savoir quelles étaient les orientations de la majorité et les orientations de l'ensemble du Conseil municipal. J'apprécie que vous nous rappeliez le programme, cela signifie que vous l'attendez et que vous avez envie que notre programme municipal se réalise. Nous sommes sur la même longueur d'onde et nous allons y travailler.

Il est certain que le contexte budgétaire fait que certaines choses vont devoir s'étaler dans le temps, c'est ce qu'on se dit aussi ce soir devant vous, oui si on n'augmente pas les impôts et que tout baisse par ailleurs, il va falloir être très sérieux et parfois décaler de quelques mois, de quelques années telle ou telle décision.

Pour autant, nous vous proposerons un budget que j'appelle un budget de combat où en serrant les coudes nous arriverons à mettre en place des choses solides et de belles réalisations.

Sur tous les projets que vous avez cité, tout ne se fera pas en un jour, tout ne se fera pas cette année mais j'ai bon espoir d'en réaliser une certaine partie. Nous l'avons écrit et diffusé sur la commune, près de 33 % des propositions du projet du programme municipal ont soit été réalisées, soit sont en cours de réalisation avec la possibilité de les réaliser. C'est quelque chose qui avance.

Il y a un certain nombre d'études comme « autolib » par exemple, nous en discussions l'autre jour avec Madame BERLINE, les tarifs ont évolué donc on se ressaisit de la question. La question est « est-ce que oui ou non on va toucher à la fiscalité sur cette commune ? ». L'orientation budgétaire, je vous l'ai donnée à ce niveau là. Allons-nous creuser le déficit, allons-nous augmenter de manière délibérée le budget de fonctionnement de la commune ? J'ai le sentiment que nous vous avons donné nos orientations.

Je suis très content de vous compter parmi les fans de France Bleue et je terminerai sur la notion de passage. J'y suis très bien, les L'Haÿssiens m'ont confié un mandat et je compte bien l'exercer.

Madame BERLINE

Juste un mot sur ce terme de conférence. Vous-même, vous avez marqué la manière dont votre ton a évolué au cours de cette présentation, une certaine fatigue au moment où on arrive au morceau de résistance qui pour nous est important, qui sont les véritables orientations budgétaires, car sur les vingt et une page du document qui nous est donné, il n'y en a quand même que cinq qui concernent directement le débat de ce soir.

Pour le reste, j'avais envie de reprendre une ancienne casquette et vous dire élève JEANBRUN, votre copie est intéressante mais il y a une grande partie qui est hors sujet, d'autant plus qu'il y a un élément qui me gêne c'est la manière dont vous présentez le manque de corrélation entre l'augmentation de la croissance et celle du chômage.

On sait très bien à l'heure actuelle, à cause des stratégies des entreprises, que la croissance est mangée par les gains de productivité.

Il faudrait une croissance très très forte pour avoir véritablement une corrélation entre la croissance et la diminution du chômage.

Je ne veux pas faire de polémique sur la politique économique mais la manière dont vous l'avez présenté nous semble très tendancieuse, d'ailleurs il y a beaucoup de points qui sont très tendancieux. Dire ce n'est pas notre faute mais celle de la majorité, chaque fois qu'il y a une alternance on entend ce discours, nous ne l'avons pas encore entendu vis-à-vis du Front National car il n'a pu encore prouver son incompétence mais cela viendra en son temps.

Je voudrais revenir sur les éléments du document d'orientation budgétaire et se féliciter de la recherche de la rigueur budgétaire et qui poursuit d'ailleurs la politique adoptée par l'ancienne mandature sous Monsieur Pierre COILBAULT.

Il y a quelques observations et surtout quelques demandes d'éclaircissement.

Sur les taux, vous avez dit que vous ne les augmenteriez pas ce qui est une très bonne chose mais pourquoi ne pas augmenter la taxe sur les propriétés non bâties, nous sommes en zone dense et le fait de pousser les gens, je ne suis pas certaine qu'il y ait beaucoup de propriétés non bâties à L'Haÿ-les-Roses, mais si cela peut pousser la densification de cette zone urbaine où il y a des transports ce serait plutôt une bonne chose. Cela ne me choquerait pas que ce soit un taux augmenté.

Heureusement vous êtes revenus sur la présentation de l'évolution de la masse salariale en vous félicitant des acquis pour nos agents, car la manière dont cela avait été présenté était plutôt négative. Je relève quand même un terme qui me choque énormément, quand vous dites « sur laquelle la Ville n'a aucune marge de manœuvre ». Heureusement car si les villes avaient des marges de manœuvre sur le SMIC, sur le GVT, etc., je pense que l'on serait vraiment dans une régression démocratique et sociale très importante.

Vous avez l'air de vous désoler du fait que l'on ait à acheter des terrains, mais ces terrains c'est une opération qui ne sera certainement pas neutre car il y aura sans doute une plus value foncière mais de présenter cela encore comme un poids sur la commune, je pense que c'est une manière de présenter qui n'est pas tout à fait juste.

Enfin, vous avez parlé de la réorganisation des services, dont l'utilité est incontestable, je pense qu'effectivement on peut moderniser la Ville mais vous ne parlez dans l'évaluation de cette réorganisation que d'une étude au résultat, je pense que c'est extrêmement réducteur. Cela mesure l'efficacité économique, voire financière, cela ne mesure absolument pas l'impacte social et écologique et j'aimerais savoir quels seront les critères de cette évaluation des politiques publiques.

Je vous avais d'ailleurs posé une question écrite sur les critères des marchés publics et je n'ai toujours pas de réponse.

Je m'interroge sur l'impact de cette réorganisation, sur la qualité de vie au travail de nos agents, je suppose que cela a été présenté en CTP, pourrait-on en avoir les conclusions ?

J'aimerais savoir qui a élaboré les critères d'évaluations, en concertation avec qui, pourrait-on en avoir connaissance ?

Sur le pôle aménagement urbain, je suis très étonnée de la manière dont vous présentez la politique de la Ville dans la lutte contre la délinquance, c'est extrêmement réducteur, il n'y a rien sur l'animation et la culture.

Je vous sais gré de reconnaître que les caméras luttent surtout sur le sentiment d'insécurité mais pas sur l'insécurité elle-même, mais je pense que les éléments que vous nous donnerez dans le budget montreront qu'il y a autre chose que la sécurité dans la politique de la Ville et d'ailleurs que si l'on veut profiter des crédits de l'ANRU, il faudra bien présenter un dossier plus conséquent.

Je ne reviens pas sur le développement économique car je partage les dires de Milène COITOUX, simplement il n'y a rien sur le développement de l'économie sociale et solidaire. Vous parlez des associations mais quelle aide vous allez donner aux associations d'insertion surtout pour en faire venir à L'Haÿ-les-Roses.

Un autre sujet qui n'est pas abordé, la place donnée à une demande récurrente du cadre de l'entreprise, c'est le logement des salariés, ce qui pose un vrai problème.

Enfin, vous parlez de l'Agenda 21, c'est encore des études donc ça ne va pas être mis en place tout de suite. Il y a une partie de l'Agenda 21 qui a déjà été votée et le plan d'actions pour l'énergie durable.

Je rappelle que les membres de l'opposition de l'ancienne mandature qui sont maintenant autour de vous l'ont voté donc je ne vois rien sur la mise en œuvre de ce plan pour 2015.

Dans l'ancienne mandature, après le vote de ce plan, j'avais proposé qu'à chaque budget soit annexé le montant qui est afférent à ce plan d'économies d'énergies. Est-ce que vous allez le faire ? Cela manque d'informations concrètes.

Un dernier point même s'il ne rentre pas directement dans le cadre des orientations budgétaires mais comme il n'y a pas d'autres lieux pour en discuter, j'aurai voulu savoir quelle politique vous allez porter à la CAVB en ce qui concerne ou non notre politique.

Monsieur le Maire

Je crois que les communes ont intérêt à élever le débat puisque nous ne sommes pas en commission des finances et nous ne sommes pas encore sur la question du vote du budget mais bien sur des questions d'orientation.

Une commune qui aurait une cagnotte, une commune qui serait mieux lotie que la nôtre, qui pourrait se dire cette année on va pas trop regarder s'il y a de la croissance, s'il y a telle ou telle contrainte, on va continuer à dépenser comme les années précédentes, elle ferait une erreur si elle ne prenait pas le temps d'aller regarder les indicateurs, parce qu'au moment où l'on contracte un emprunt, 2 000 000 d'euros empruntés cette année ou il y a quatre ans ce n'est pas la même chose, ce n'est pas les mêmes taux d'intérêts.

Lorsque le chômage augmente autant sur une commune, on le sent bien sur notre commune car c'est une mécanique nationale, c'est un CCAS saturé, des parents qui changent de coefficients familiaux, c'est un impact très fort sur notre commune.

Il faut une fois dans l'année, débattre sur ces choses et faire une mise au point. Et encore le contexte électoral a fait que je ne vous ai pas parlé de la situation du Département ni de la Région.

Sur la taxe non bâtie, vous avez vu l'augmentation énorme de 27 % surtout liée à des démolitions qui ont eu lieu, typiquement le 110 rue de Bicêtre, la ZAC Paul Hochart, etc.

Quand vous nous reprochez, par exemple sur la question du SMIC, et de dire « heureusement que vous n'avez pas de marge de manœuvre », ce n'est pas cela que je dis. Je dis simplement quand d'un côté on augmente les salaires, les charges, et de l'autre on baisse aussi drastiquement les dotations, il y a un moment où il faut se poser des questions.

L'Etat ne s'est pas contenté de dire, faite un peu d'économies, où alors d'un autre côté on va mieux rémunérer les fonctionnaires, c'est tout d'un coup.

Je l'ai dit d'un mot sur la politique de la Ville, le Programme de la Réussite Educative de la semaine dernière, le Préfet politique de la Ville est venu en mars nous expliquer que concernant le PRE, l'Etat supprimait l'enveloppe à l'échelle du Département qui pour nous est une enveloppe de 200 000 €, sauf que le PRE a commencé en septembre, que tous les agents sont recrutés, les enfants sont accompagnés, etc.

On nous dit rassurez-vous. Vous n'aurez plus d'enveloppe ciblée directement pour votre commune. Vous pourrez éventuellement aller chercher au niveau de la communauté d'agglomération dans l'enveloppe des droits communs. C'est cela que nous sommes en train d'affronter aujourd'hui.

D'un côté les décisions que l'on a pas prises, on augmente la masse salariale, et tant mieux pour nos agents qui ont des salaires qui sont loin d'être suffisant. On a une baisse des dotations terrible, la péréquation qui nous tombe dessus, plus 43 % cette année et en plus ce gouvernement qui nous explique qu'il a qu'une chose c'est le social à cœur et qu'il n'aime pas les riches et qu'il aime bien les pauvres, va supprimer un dispositif tel que la réussite éducative qui s'adresse d'abord et avant tout aux enfants des quartiers les plus défavorisés et ceux qui ont le plus besoin d'accompagnement et de solidarité.

Sur le reste, je serais très heureux de pouvoir bénéficier de vos interventions et de pouvoir vous faire une réponse plus complète sur les différents points que vous avez évoqués.

Concernant l'acquisition des terrains, vous nous dites « vous allez faire la bascule ». Allez expliquer aux amis de la Maison du Roman Populaire que l'on va se contenter de faire la bascule sur la MRP. Oui nous allons faire la bascule mais nous n'avons pas le choix. On va être obligé de vendre ce terrain et d'y construire autre chose. On ne peut pas porter les 700 000 € de ce terrain.

Derrière, il y avait un service public, une richesse pour notre commune qui va disparaître.

Quand on prend autant d'emprunts pour porter ces terrains, c'est du fonctionnement car il faut rembourser les intérêts, des bascules qu'on ne fait pas du jour au lendemain.

Je prends l'exemple de la pointe du Calvaire, qui est aujourd'hui dans le cadre de ce qu'on appelle des cahiers des charges, c'est-à-dire que le PLU s'applique parcelle par parcelle en terme de volume de construction. Il n'est pas possible aujourd'hui pour un promoteur de racheter la parcelle et d'y construire un collectif.

Ce sera de la concertation pendant des mois et des mois pour éventuellement faire sauter les clauses de cahier des charges que la loi de Madame DUFLOT n'a pas fait sauter alors que c'était une des seules attentes qu'il y avait sur cette loi. On se retrouve donc à porter un terrain pour on ne sait pas combien d'année.

Sur l'évaluation des politiques publiques, quand on se penche sur certains cas, comme le fait qu'on payait encore des prestations d'entretien pour des logiciels que nous n'avons plus, se pose la question de la politique publique. A quoi sert l'argent des contribuables, c'est une question que l'on doit tous se poser tous ensemble.

Sur la question des caméras, vous l'avez rappelé et je le dit à chaque fois que j'en ai l'occasion, le dossier avait été déposé avant notre arrivée. Nous nous sommes quand même bagarrés très fort pour obtenir la subvention, exactement de la même manière que vous l'auriez fait si vous étiez restés en responsabilité.

Pour autant, en plus, nous nous sommes bagarrés pour avoir une technologie un peu plus innovante, qui nous a permis de faire des économies et de renforcer le dispositif.

Cela va lutter bien sûr contre le sentiment d'insécurité, mais cela luttera aussi contre l'insécurité concrètement, moins de cambriolage, moins d'agressions, etc. Ce n'est pas suffisant mais on sait que cela a un impact très fort sur la sécurité réelle également.

Je précise à nouveau comme j'ai eu l'occasion de le faire lors du conseil de quartier du Petit Robinson, nous avons eu un pyromane qui a sévi sur la Ville avenue Flouquet, une quarantaine de voiture brûlée sur plusieurs années. Il a été attrapé parce qu'un riverain a fini, alors que c'est illégal, par poser une caméra sur sa clôture discrètement et a pris en flagrant délit la personne, ce qui a permis à la police de l'arrêter sans preuve, car ça n'était pas recevable, de le cuisiner un peu et de le faire avouer.

La vidéoprotection, si elle avait été même communale aurait soit empêché tout simplement le passage à l'acte, soit aurait permis d'identifier très rapidement la personne. On a attendu quarante voitures et l'exaspération d'un particulier pour réussir à solutionner ce problème parce que le commissariat n'y arrivait pas.

Je ne saute pas de joie à installer la vidéoprotection. C'est de la vidéo protection pour des améliorations concrètes de la sécurité.

Il n'y a pas que les caméras bien sûr, l'objectif est de recruter des hommes et des femmes qui pourront aller sur le terrain à la rencontre des habitants et exercer aussi une présence physique qui est primordiale et qui si on l'avait pu, aurait été mise en place avant les caméras.

Sur la question du plan d'énergie durable. J'ai écouté avec beaucoup d'attention ce vous me dites. Il n'est pas prévu pour le moment d'annexer ces questions énergétiques au budget. Je ne sais pas si nous aurons le temps de le faire mais c'est quelque chose qui me tient à cœur et c'est quelque chose vers lequel il faut absolument tendre. Je l'ai toujours affirmé ici, c'est la conviction de l'ensemble de l'équipe municipale de la majorité. Je pense qu'il faut aller dans ce sens.

Vous m'avez posé différentes autres questions, je me tiens à votre disposition si vous souhaitez nous envoyer vos questions et qu'on puisse y répondre soit au prochain Conseil municipal soit par écrit.

J'ai entendu vos questions mais j'ai peu entendu d'orientations budgétaires. J'ai entendu un appel à la mise en place de notre programme, mais pas forcément vos propositions. C'est aussi l'objectif du débat.

Madame HEILBRONN

Je voudrais tout d'abord saluer à mon tour, la qualité du cours d'économie et finances publiques qui vient de nous être délivré.

Vous venez de clairement nous démontrer votre sens des priorités pour notre Ville, ses quartiers et ses habitants.

Mes chers collègues, avant de vous parler de notre ville L'Hay-les-Roses, permettez-moi un instant de m'attarder sur la situation nationale également.

Permettez-moi de vous dire que je suis fatiguée d'entendre de manière permanente les critiques envers notre action, nous les socialistes, pour redresser l'économie de notre pays, protéger notre modèle social, développer notre territoire et remplacer la qualité de notre vivre ensemble.

Nous ne pouvons plus entendre et nous taire face à celles et ceux qui passent leur journée à décrire l'action de la gauche comme du gaspillage. Construire des ponts ce serait du gaspillage, tout mettre en œuvre pour que nos concitoyens puissent se déplacer et se loger, ce serait du gaspillage, redonner à nos écoles les moyens de remplir leur mission ce serait de l'argent jeté par les fenêtres.

Le réel programme de ces commentateurs est simple et transparent. Réduire le nombre de fonctionnaires, affaiblir le service public, entretenir la crise de confiance dont souffre notre pays.

C'est la politique que nous avons connu de 2007 à 2012, cette politique qui a précipité notre pays dans une crise économique difficile.

Nous ne pouvons plus nous taire face à celles et ceux qui nous accusent à longueur de journée de mener une politique d'austérité. A ceux-là, je les invite à aller demander aux espagnols, aux italiens, aux irlandais, aux portugais et aux grecs ce que l'austérité signifie.

Nous n'avons pas baissé les salaires, nous n'avons pas reculé l'âge de la retraite à 67 ans, nous n'avons pas supprimé des services publics et n'avons pas supprimé des jours de congés payés.

Au contraire, nous nous battons pour un impôt plus juste, c'est-à-dire plus progressif. Les efforts nous les avons demandé aux familles les plus aisées. Bien au contraire, dans cette période de redressement des comptes de la Nation, nous avons défini des priorités pour renforcer l'accès à l'éducation, aux soins, au logement. Nous avons renforcé les moyens octroyés aux forces de police et la justice.

Nous n'avons pas à rougir de notre action et nous la conduirons jusqu'à son terme. Gouverner c'est être responsable et prendre des décisions tant au niveau national que local.

Nous nous réunissons ce soir pour débattre de l'orientation budgétaire que nous souhaitons adopter pour notre Ville. Monsieur le Maire, vous affirmez que le budget 2015 sera certainement le plus difficile que notre Ville ait été amené à élaborer. Permettez-moi de vous dire que c'est comme cela tous les ans.

Promettre de beaux projets est une chose, les faire rentrer dans un budget et les réaliser en est une autre bien plus compliquée. Qui plus est, au niveau communal le budget demande obligatoirement à être voté à l'équilibre.

Monsieur le Maire, je tiens donc à vous alerter que tous les ans la construction du budget sera une opération difficile qui nous placera toutes et tous face à nos responsabilités de conseillers municipaux.

Enfin, concernant la baisse des dotations aux collectivités territoriales, oui, au moment où nous bataillons dur pour rééquilibrer les comptes publics, préserver notre modèle social et relancer notre économie, un effort de maîtrise de la dépense publique leur est demandé.

Cet effort est réaliste et il est normal que les collectivités territoriales, au même titre que tous les autres acteurs de notre société participent au redressement de notre pays. Cet effort est par ailleurs très fortement modéré comparé aux baisses proposées par la droite à hauteur de 8 Md d'euros par an et au retour de la proposition de supprimer un poste sur deux de fonctionnaires de manière complètement aveugle.

Passé ce propos introductif, j'en viens à notre Ville et ses habitants.

L'Haÿ-les-Roses, son cadre de vie, sa vie associative, ses écoles, ses quartiers, ses commerces, ses restaurants, ses parcs, ses équipements sportifs, nous y sommes toutes et tous attachés.

Malgré une avalanche de pourcentage et de chiffre, je retiens de votre propos que les finances de la Ville sont saines et qu'il y a des marges de manœuvre. Parlons donc de vos priorités.

Il y a quelques instants vous nous avez présenté trois de vos priorités, le renforcement de la sécurité publique, l'amélioration du cadre de vie et le développement des relations citoyennes. Il s'agit là de points importants pour nos concitoyens et lors du précédent mandat, de nombreuses actions avaient été entreprises par la majorité de gauche, des actions que nous aimerions bien voir aboutir aujourd'hui.

Depuis un an, la vidéoprotection dont le dossier était parfaitement défini avec des financements quasi obtenus n'est toujours pas mise en place.

Nous avons appris que les financements du FIPD venaient d'être validés il y a quelques semaines. Aussi nous espérons que vous agirez de manière rapide.

Vous avez mis en place un système de surfacturation pour les cantines avec la production de justificatifs, combien d'agents pour contrôler ces justificatifs.

L'une de vos premières délibérations a porté sur la mise en révision du PLU, urgent disiez-vous. Un an après votre élection nous ne savons toujours pas ce que vous envisagez.

Vous n'évoquez ni l'opération de rénovation urbaine de Lallier-Bicêtre pour laquelle 20 millions sont fléchés, ni le démarrage des travaux pour l'arrivée du métro dans notre commune.

Vous dénoncez les périmètres de portage foncier mis en place par la municipalité précédente, alors même que ces terrains sont le terreau des projets de demain.

Quant aux rythmes scolaires, la mise en place n'a pas été à la hauteur de ce que nous pouvions espérer.

Dans la période de crispation sociale nous constatons que la charge de citoyenneté est réduite à peau de chagrin, et que la culture a disparu des priorités. La volonté semble être de la remplacer par les loisirs.

Par ailleurs, nous avons de réelles interrogations. Quand vous mettez en place un service dédié à la recherche de nouvelles ressources, alors même que depuis votre prise de fonctions les subventions obtenues sont toutes ou presque le fruit du travail de l'ancienne majorité de gauche, les city stade, la vidéo protection et l'ANRU pour n'en citer que quelques unes.

Nous avons de réelles interrogations sur votre volonté de mettre en place un Agenda 21 et de promouvoir le développement durable.

Nous avons de réelles interrogations sur votre volonté de répondre aux besoins en matière de logements alors que vous avez supprimé beaucoup de logements dans les opérations en cours et qu'il y a 1500 demandeurs de logement à L'Haÿ-les-Roses avec des loyers de plus en plus élevés.

Et non content d'avoir bloqué ou supprimé des projets engagés, vous avez le culot de vous émouvoir de la baisse des droits de mutation.

Les L'Haÿssiens ont besoin de clarté et de lisibilité et sont en attente d'actions concrètes. Bien sûr l'exercice budgétaire doit s'appuyer sur une gestion rigoureuse. C'est une exigence qui s'applique à chacun d'entre nous. Chaque euro dépensé doit être utile et pour préparer l'avenir il est nécessaire d'anticiper. Quel est votre projet pour notre ville, une réorganisation n'est pas un projet. Elle accompagne un projet.

Quelle est votre vision. Une ville n'est pas une entreprise et les actions ne peuvent être résumées à leur retour sur investissement.

Mes chers collègues, le monde n'a pas besoin d'âmes tièdes, il a besoin de cœurs brûlants écrivait Albert Camus. Notre Ville a besoin d'idées nouvelles, elle a besoin d'ambition pour tous ses habitants, pour tous ses quartiers. Notre responsabilité est avant tout de penser à l'humain, aux enfants, aux parents, à nos aînés, aux personnes qui sont seules dans la difficulté, de leur proposer un cadre de vie nous permettant de vivre ensemble sereins, solidaires, dynamiques et fraternels, riches de notre diversité dans un environnement de qualité et de permettre que cela se poursuive pour les générations futures.

C'est cela le développement durable.

Nous devons aussi réinventer la relation entre les élus et les habitants, mieux répondre à leurs attentes et fédérer toutes les énergies.

La construction de notre budget doit être à l'image de ces ambitions à l'heure où nous construisons la métropole du Grand Paris.

Monsieur le Maire

Vous m'avez très gentiment, en vous plaçant en position de professeur, rappelé qu'il était difficile de tenir un budget et de le boucler. Oui nous nous en sommes rendu compte et je me doute bien que ce n'est jamais facile. Cela n'a pas dû être facile à Fontenay-aux-Roses non plus ces dernières années.

En tout cas à L'Haÿ-les-Roses, oui ce sera l'un des pires budgets et je pense que vous en êtes parfaitement conscients.

Les prévisions budgétaires qui se réalisaient aujourd'hui étaient déjà écrites par les cabinets de conseil qui accompagnaient la Ville. L'objectif est maintenant de savoir comment on travaille tous ensemble au niveau du Conseil municipal à préparer ça.

En un mot, des finances compliquées car une dette très lourde, importante qui a été stabilisée et sécurisée mais cela a eu un prix. Cela a été fait et je salue cette décision à l'époque puisqu'on est parti de quelques emprunts qui pouvaient être toxiques à des emprunts très sécurisés mais il a fallu payer pour cette sécurité.

Concernant les marges de manœuvre, bien sûr qu'on peut toujours en trouver mais à quel prix et à quel sacrifice. Donc ces marges de manœuvre n'existaient pas et c'est à nous de les trouver. Pour en trouver certaines il va falloir commencer par dépenser et investir.

Sur la question de la surfacturation, elle n'a pas été mise en place. Il y a eu un projet effectivement qui n'a pas été mis en place.

Concernant la révision du PLU, elle est en cours concernant les études préalables, tout cela avance et la concertation commencera avant l'été, dans les mois qui viennent. Une concertation publique.

Sur l'ANRU, on en parle pas sur le budget 2015 parce qu'en réalité on est seulement en train de comprendre comment va fonctionner la mécanique et au mieux nous dit-on les premiers versements se feraient aux alentours de 2018. Comme on m'a reproché d'avoir fait une longue conférence, je n'ai pas voulu entrer dans tous ces détails.

Concernant les travaux du métro, là aussi, on est dans des phases de négociations avec la société du Grand Paris et on ne sait toujours pas comment la Ville sera indemnisée pour ses terrains, comment la chapelle sera indemnisée en cas de démolition et reconstruction, etc. Là aussi, on le suit avec beaucoup d'attention, vous vous en doutez, mais ce n'était pas forcément l'objet de cette orientation pour 2015.

Je ne sais pas où vous avez entendu que nous souhaitons remplacer la culture par le loisir mais ce n'est bien évidemment pas notre logique ni notre philosophie.

Et enfin, vous nous accusez de supprimer des logements. J'aimerais bien savoir d'où vous vient cette idée puisqu'en l'occurrence nous n'avons pas supprimé de logements.

Madame HEILBRONN

Je parlais de la suppression de la ZAC du Centre Ville.

Monsieur le Maire

Dans le cadre de la ZAC, il était simplement question de ne plus être dans une logique de ZAC multi sites c'est-à-dire lier le centre ville au Marché Locarno mais en aucun cas nous avons décidé de supprimer des logements.

Je me suis engagé à titre personnel dans le cadre d'un collectif de Maires qui s'appelle « les Maires reconSTRUCTEURS » dont l'objectif est de construire des villes, des villes belles. Bien sûr que nous construirons du logement, d'abord parce que nous en avons l'obligation mais l'idée est de créer du logement qui réponde à une question de mixité sociale, mixité fonctionnelle et puis à une logique d'embellissement de la Ville, qu'on ne soit pas obligé systématiquement de construire du cube sur du cube comme certains projets qui m'ont été proposés et qui avaient été proposés avant.

Vos propos sont faux concernant la suppression de logements.

Les droits de mutation que vous évoquiez dans la foulée, ne sont absolument pas liés à une décision politique de notre part, en aucun cas. Ces propos n'ont pas de sens et ne sont pas tenus.

Vous m'avez dit comme d'autres, quel est le projet ? C'est un programme qui a été distribué aux L'Hayssiens pendant la campagne municipale auquel nous nous tenons car à 99.9 % le contexte n'a pas changé et c'est bien ce que nous souhaitons défendre sur notre mandature. Ce programme, il en reste quelques exemplaires et je peux vous en fournir un si vous le souhaitez.

Madame HEILBRONN

Votre programme était un programme pluriannuel, sur un mandat de six ans. J'ose espérer que vous n'imaginiez pas le réaliser en un an sinon c'est raté.

La question est, que faites-vous en 2015 ?

Monsieur COLONEAUX

Je ne vais pas revenir sur votre long passage sur la politique nationale. On aurait de quoi en débattre. Je regrette quand même et je suppose que c'est un parti pris d'avoir commencé ce contexte national sur 2012.

Je ne vais pas rentrer dans le débat et je considère que nous sommes plutôt dans l'austérité qu'autre chose mais ceci étant dit vous auriez pu par honnêteté politique démarrer par la crise soit 2008, et évoquer l'ensemble des mesures qui ont été prises par votre gouvernement.

A la lecture et aussi à l'écoute, je me suis posé la question si véritablement notre Maire UMP assume sa philosophie libérale car les mots ont un sens, y compris quand on vous écoute.

Sur la première partie je me dis le contexte national l'aide beaucoup car cela lui permet sous couvert de la baisse des dotations de l'Etat de mettre en place une politique libérale d'austérité que vous allez accompagner à l'échelon local.

J'aurai préféré de votre part plus de franchise libérale et de mettre des mots sans être obligé de recourir à cet artifice qui était un peu long pour les élus et pour le public.

Ceci étant dit, je pense que vous accompagnez l'austérité en faisant peser celle-ci sur le personnel communal et particulièrement en ayant un management d'entreprise sur des collectivités territoriales. Je m'interroge sur l'effet que cela peut avoir sur le personnel.

Je ne parle pas de toutes les politiques de gestion et d'efficience ou des exemples que vous prenez sur la nécessité de faire attention aux petits gaspillages comme les logiciels. Je parle sur l'ensemble du personnel. Vous parlez beaucoup d'audits qu'on ne voit pas. Je me dis qu'aujourd'hui il y a en transition un DGS mais pour autant vous affichez une volonté de faire peser un certain nombre de choses sur les épaules de ce personnel.

La deuxième, vous évoquez des gaspillages, la baisse des dotations et en même temps vous n'évoquez pas, même si vous n'avez pas les chiffres, les grandes tendances. Il doit y avoir un manque à gagner d'environ 1 million d'euros, peut-être un peu plus. Où allez-vous trouver cette somme ?

Vous nous expliquez dans un flou artistique, et quand c'est flou c'est qu'il y a un loup. Donc je serai prêt à voir les grandes tendances de coupures et de là vous allez trouver ce million d'euros.

Vous ne pourrez pas nous expliquer que vous allez tout simplement réaliser des économies de bouts de chandelle et que ça va réussir. Il va y avoir des suppressions de services.

Donc soit il y a des suppressions de services que vous ne nous dites pas, soit il y a effectivement cette chasse au gaspillage mais qui finalement est peut-être une augmentation d'impôts indirecte par l'augmentation de tarifs de cantine, photomaton, etc. Je préfère prévenir car vous nous dites que vous n'augmenterez pas les impôts, vous n'augmentez pas les bases mais je ne suis pas garanti là dans votre proposition d'orientation budgétaire qu'il n'y aura pas d'augmentation indirecte des impôts. La deuxième interrogation est sur la souffrance du personnel.

Vous affichez de grandes priorités comme la sécurité. Je pense que quand un Maire propose que sa grande orientation soit la sécurité il reprenne la délégation de la sécurité. On ne peut pas déléguer aujourd'hui la question de la sécurité et de la prévention de la délinquance. C'est une question attendue de la part des L'Hayssiens.

Sur cette question là, je vous propose de faire une enquête de victimisation de façon à ce que l'on puisse savoir exactement où sont les phénomènes d'insécurité, où sont les véritables problèmes, quels sont les véritables problèmes et comment peut-on agir, y compris dans ces enquêtes, il peut y avoir et c'est toute l'intelligence de l'expertise d'usage et de l'expertise des habitants, il peut y avoir un certain nombre de propositions et je suis convaincu que dans ces propositions, il y aura des questions liées à l'emploi, au social, au fait de tendre la main même si certains considèrent que tendre la main ce n'est finalement que de l'assistantat.

Autre élément qui me pose question, vous vous engagez en disant « on m'annonce que c'est la fin du PRE, j'y suis pour rien mais on va faire des efforts », je souhaite clairement que vous disiez nous n'arrêterons pas le PRE.

La Maison du Roman Populaire, je souhaite clairement que vous vous engagiez et cela aurait du être écrit dans la note sur le débat d'orientation budgétaire, « nous maintiendrons la Maison du Roman Populaire, nous allons mettre un personnel dédié à cela. Dans l'année nous allons rechercher des locaux », voilà ce qui aurait du être écrit dans le débat d'orientation budgétaire.

Il y a plusieurs questions qui feront certainement l'objet d'un débat plus approfondi en commission des finances, mais vous proposez un plan de sauvegarde des petits commerces et dans le même temps vous dénoncez les portages fonciers de l'ancienne majorité. Mais un plan de sauvegarde des petits commerces nécessite de l'argent, nécessite de préempter les petits commerces mais vous nous expliquez qu'il n'y a pas d'argent.

Vous ne pourrez donc pas mettre en place ce plan de sauvegarde ou alors cela veut dire que vous puissiez nous chiffrer très clairement ou en tout cas dans les grandes masses où vous allez à la fois supprimer ou alors maintenir ou défendre car vous ne pouvez pas afficher une petite ambition libérale d'un côté, de l'autre côté dénoncer tranquillement et gentiment et peut-être justement ce que fait le gouvernement socialiste et dans le même temps finalement mettre en place la politique de l'UMP.

Monsieur le Maire

Vous ne pouvez pas me reprocher en même temps de faire un exposé trop long et me demander de revenir au début de la cinquième République pour expliquer la situation financière de la Nation et de la Commune.

Je n'ai pas le sentiment que Monsieur Nicolas SARKOSY ou qui que ce soit d'autre soit responsable des dettes que portent cette commune. Qu'on le veuille ou non, il y a quand même un héritage, on en prend acte et on travaille avec et on avance.

Je ne vais pas rebondir sur les questions libérales. On est dans un monde et une économie libérale et cela me va très bien, ce qui ne m'empêche pas au niveau politique de penser qu'il faut être solidaire et qu'il faut parfois être capable de faire un peu de protectionnisme. Mais si vous voulez que l'on débattenne de notre vision politique, l'un l'autre, allons boire un café à l'occasion ou un débat public pourquoi pas.

Sur les questions de l'artifice, j'ai un désaccord avec la politique menée par le gouvernement actuel et je le cite ici car concrètement cela a un impact gigantesque sur notre commune. Ce sont des millions d'euros qu'on enlève sur le budget, sur plusieurs années.

Vous m'avez parlé du Programme de Réussite Educative, cela me choque. On nous aurait dit en 2014, attention l'année prochaine, les crédits sont menacés, organisez-vous mais non, on attend le troisième mois de l'année, quand tout est démarré depuis septembre 2014 pour se poser la question.

Je n'ai pas pris d'engagement au niveau de PRE mais je profite ici pour dire que un, le PRE c'est tout l'accompagnement scolaire dans les écoles primaires, au collège CHEVREUL, c'est de l'accompagnement « Coup de Pouce », aide à la lecture pour des enfants qui ont des difficultés, etc. Sur ces questions les frais ont été engagés et nous les maintiendrons jusqu'en juin et de manière ferme.

La où j'appelle à la mobilisation de tout le monde quels que soient les acteurs politiques, tous les partenaires qui sont sur le terrain, les parents et les citoyens, on ne peut pas nous dire l'enveloppe disparaît, débrouillez vous. Comment l'Etat assume-t-il sa responsabilité en termes de réussite éducative et en plus en milieu d'année ? C'est là que nous aurons besoin de saisir le Préfet Politique de la Ville.

Nous aurons une occasion pour le faire puisque nous avons mis en place un comité de pilotage le 31 mars prochain pour essayer de mobiliser tous les partenaires parce que, en grand libéral que je suis, on essaie de tout faire pour que l'Etat ne se désengage pas.

Sur la question du management d'entreprise, d'une certaine manière j'assume, je ne sais pas ce que vous mettez derrière, mais il y a un moment quand on se rend compte qu'on ne dépense pas loin de 200 000 € juste de frais de téléphone, quand une ville de la même taille, pas très loin, dépense dix fois moins, on est en droit de se poser la question quand même. Je ne pense pas que dans une entreprise bien gérée on laisse ce genre de dérive.

Sur la question de l'inventaire, vous vous souvenez du budget du Centre Technique Municipal, il est colossal. Il n'y avait pas d'inventaire, on savait ce qu'on achetait, on ne savait pas pour qui, quoi, et comment sortaient les produits.

Le nouveau directeur du CTM a fait un état des lieux. Il semblerait que juste en stock de produits ménagers, nous ayons un stock pour quasiment trois ans alors que c'était l'équivalent de la commande annuelle. On est en droit de se poser des questions.

Si faire du management d'entreprise c'est soulever ce genre de problématiques et les corriger, j'assume de faire du management d'entreprise. Si l'idée c'est d'être un méchant patron couteau entre les dents, bien sûr que non, loin de là. Une collectivité territoriale n'est pas une entreprise parce qu'elle n'a pas à rémunérer ses actionnaires, il n'y en pas. Nous devons une qualité de service. C'est ce qui m'anime.

Sur la question du personnel, il leur est demandé énormément d'efforts, c'est vrai et vous avez raison de le souligner. Quand on les rencontre, ce qu'ils nous demandent ce n'est pas de travailler moins ou de faire moins d'efforts, c'est prenez-nous en compte, donnez-nous des formations, pour que l'on soit plus adapté aux missions, à notre fiche de poste, que l'on évolue en même temps qu'évoluent les différentes missions, le contexte, etc., donnez-nous des outils et le budget que je proposerai prendra en compte ces demandes, et notamment sur la question des outils.

Le CCAS attend son logiciel qui est reporté d'année en année depuis au moins trois ans. Ils sont au moyen âge alors que c'est le CCAS, le social qui vous tient tant à cœur. Il y a des questions de ce type et il faut y répondre.

J'ai vraiment le sentiment que le personnel communal est prêt à faire des efforts à condition d'être accompagné dans ses efforts et de voir leurs conditions de travail améliorées au quotidien. C'est là encore ce qui nous anime.

Sur la question de la coupure et de la suppression de services, je n'en ai pas encore parlé car à ce stade même si tous les services vont devoir faire un effort très important, il ne s'agit pas pour nous de faire de suppression de services. Nous nous sommes battus pour faire en sorte que tienne dans le budget un budget à l'équilibre et c'est ce qui vous sera proposé, où l'on conserve le centre municipal de santé, le service municipal de la jeunesse, le moulin de la Bièvre, etc. On veut maintenir la qualité de service.

Sur la question des tarifs, il est tout à fait envisageable de les réinterroger. Quand on voit qu'on loue à un syndic tel que Foncia qui n'est pas à plaindre financièrement les salles du Moulin ou du Petit Robinson pour même pas 200 €. Je ne m'interdis pas en manager de me dire, il y a peut-être des tarifs à modifier mais là aussi dans une logique d'essayer de pressuriser le moins possible les contribuables l'haÿssiens.

Concernant la sécurité, je n'ai pas l'intention de reprendre la délégation. Toutes les délégations sont à mes yeux une priorité, donc il faudrait que je n'ai plus de délégué. Si c'est ce que vous me conseillez, ce n'est pas terrible.

Il faut pouvoir se faire représenter et ce que je mets en œuvre, rien ne pourrait se faire sans l'équipe municipale qui m'entoure aujourd'hui. C'est parfois un peu long pour eux le Conseil municipal, car je vous réponds et souvent j'ai plus la parole mais je peux vous assurer qu'au quotidien ils travaillent très fortement et je profite de l'occasion pour les en remercier car la tâche est rude.

Sur les questions des enquêtes de victimisation, je pense que c'est vraiment une bonne idée, que d'une certaine manière nous l'avons fait en faisant du porte à porte dans nos campagnes respectives et dès les Municipales où nous allions de porte en porte et de quartier en quartier, et on posait des questions sur la sécurité. Ce n'est pas une enquête de victimisation au sens traditionnel, qu'on soit clair.

On a pu ressentir que le sentiment d'insécurité était très fort. C'est quelque chose sur lequel je suis très ouvert et je pense que c'est une nécessité d'avoir ce type d'outil et je vous remercie d'en avoir fait la proposition.

Pour la Maison du Roman Populaire, je n'ai pas dit que nous avons ambition de fermer le service, mais simplement le lieu dans lequel elle se trouve, tant qu'il n'a pas vocation à être démolie car vendue à un promoteur, on y a mis un agent communal qui permet d'ouvrir et de maintenir le service pour 19 personnes car les locaux ne permettent plus en termes de sécurité d'accueillir plus de personnes en même temps. Pour autant le jour où un promoteur achète le terrain il faudra envisager de déplacer le service.

Aujourd'hui nous sommes loin d'avoir le local à disposition. Nous avons interpellé le conseil général car j'estime aussi que la MRP n'est pas un objet uniquement L'Haÿssien et destiné qu'aux L'Haÿssiens.

Il y a un rayonnement comme la maison du conte à Chevilly-Larue, départemental et il serait intéressant que le Conseil général prenne ses responsabilités. S'il souhaite là aussi défendre la culture et la MRP est une partie de cette culture, et accompagne le déménagement, ce serait pertinent.

Sur la question de la sauvegarde des petits commerces, le premier outil est l'information avant même de devoir préempter. Nous allons voter prochainement la possibilité pour la commune de désigner sur son territoire des zones de sauvegarde du petit commerce.

Concrètement, lorsque la petite boucherie chevaline a fermé, nous avons découvert comme n'importe quel autre citoyen de la commune le commerce qui allait le remplacer une fois que celui-ci a ouvert sa boutique. Nous avons eu de la chance, c'est un commerce de bouche mais cela aurait pu être un coiffeur ou une agence immobilière.

Nous n'avons pas l'information, ni de la vente, ni de la nature du nouveau commerce.

En votant ce nouveau dispositif, nous aurons la possibilité parce qu'il y aura une obligation pour le vendeur, donc le commerçant qui ferme, d'envoyer à la Municipalité son projet. A ce moment là nous pourrons donner un avis et si cet avis est négatif celui qui souhaitait vendre peut revoir sa vente.

S'il se moque de notre avis et veut quand même vendre, à ce moment là, la Municipalité bénéficie du pouvoir de préemption. On interrompt la vente, on devient propriétaire de ce bail pour une durée limitée et on le met à disposition d'un autre commerçant.

Cela coûte effectivement un peu d'argent et la plupart des collègues avec qui j'en ai discuté disent qu'en général on en arrive pas jusque là, c'est très rare, il suffit simplement d'être au courant et de discuter.

Quand la commune rachète et préempte, ce n'est pas forcément le même tarif que de gré à gré avec un autre particulier. Quand bien même on est obligé de préempter, la personne à qui on loue le local permet d'avoir un revenu et à terme on le revend. On ne supporte pas 100 % de la dette.

Sur le SAF'94, ce n'est pas le fait de préempter que l'on vous reproche, c'est le fait d'avoir attendu les dix ans. Vous avez attendu la dernière minute pour essayer de proposer un projet. Je vous le dis comme je le pense. On a dix ans de portage. J'ai quand même le droit de m'interroger.

Monsieur COILBAULT

Le débat d'orientation budgétaire est un moment important car cela permet d'avoir les grandes lignes de ce que vous allez mettre en place pour le budget 2015, mais aussi 2016 et 2017. Ce que je vous reproche c'est qu'il n'y a pas de vision prospective.

Alors, vous allez me dire ce n'est pas possible car on n'a pas les états qui ont été envoyés par Bercy mais contrairement à ce que vous affirmez et contrairement aux années passées, on connaît les grandes tendances de l'évolution des budgets communaux au moins pour les trois années à venir.

On sait aujourd'hui et ce n'est pas très négociable puisqu'il y a une délégation qui s'est rendue au près du premier ministre pour essayer d'obtenir un étalement de la baisse des dotations. On sait qu'elles vont baisser pour trois ans de suite. On sait également qu'hormis les évolutions physiques que la fiscalité, si vous respectez vos engagements, ne va pas amener les produits nécessaires et compensant les baisses de dotations.

On sait que les dépenses de personnel augmentent au minimum, sans parler de recrutements excessifs, de 2 % par an sous l'effet du GVT, des mesures catégorielles et de certains remplacements. Et on sait aussi, puisque vous l'avez écrit et vous venez à nouveau de vous engager que vous allez réaliser un programme pluriannuel d'équipements, environ dix millions sur le mandat.

Tous les éléments sont connus pour élaborer un budget pluriannuel et je m'interroge de savoir comment vous allez peut-être, j'espère évidemment que vous allez équilibrer 2015, mais j'ai vraiment des doutes et des craintes pour les BP 2016 et 2017 et je pense qu'au stade où nous en sommes il faut anticiper les évolutions et vous ne le faites pas et nous risquons véritablement soit une augmentation de la fiscalité locale qui est toujours une possibilité ou la suppression, c'est ce qu'à dit Stéphane COLONEAUX, pure et simple de services publics.

Des décisions qui interviendront au début de l'année 2016 et c'est un véritable sujet. Je pense qu'il serait nécessaire que nous ayons un débat sur les trois années qui nous attendent pour savoir exactement comment prendre ce problème. Ce problème se pose sur toutes les communes.

La deuxième observation tend sur l'absence de lisibilité pour 2015 de la politique. Vous faites état de trois priorités, en indiquant que la Municipalité a initié des démarches relatives à plusieurs grands projets, c'est ce qui est mis dans le document, qui apparaîtront au budget 2015, mais on ne connaît pas la nature des projets et combien ils coûtent.

Et hormis l'installation des caméras de vidéo protection dont on a parlé, il y a un recrutement qui a été fait d'un chef de la sécurité mais qui vient, je crois, en remplacement de Philippe ROBILLARD qui est décédé.

Il y a de véritables inquiétudes sur le devenir de certaines politiques locales ici dans cette commune. Tel que rédigé dans le document le risque effectif d'un désengagement de l'Etat sur le Programme de Réussite Educative, laisse supposer et c'est un peu formulé comme ça, que vous abandonneriez cette action si les financements disparaissaient.

Alors oui je vous repose la question, est-ce qu'il y a une véritable volonté politique de maintenir à tout prix ce PRE, ce qui veut dire qu'il faudra faire d'autres choix, bien évidemment, et qu'il faudra supprimer d'autres dépenses par ailleurs.

Si vous affichez cette priorité, et bien elle sera connue et on pourra peut-être réfléchir ensemble et collectivement aux économies susceptibles d'être faites.

Interrogations aussi sur le montant des subventions qui vont être versées à la Caisse des Ecoles. Je suppose que vous avez une idée à ce stade et au moment où nous sommes de ce montant, idem pour le CCAS et les associations sportives et culturelles, aux anciens combattants.

Quels crédits allez-vous inscrire pour les rythmes scolaires et pour faire quoi. Il y a une opération qui va être lancée, vous initiez une démarche de réflexion sur les rythmes scolaires. C'est un vrai sujet qui interroge tout le monde.

Autant de questions me semble-t-il dans ce document qui n'ont pas de réponses et c'est une vraie inquiétude aussi.

La troisième observation concerne les audits que vous avez faits, je suppose, où une partie d'entre eux puisque vous l'aviez annoncé et puis l'amélioration de la gestion que vous aviez également annoncé. Audit financier, audit organisationnel, démarche de développement et de professionnalisation à propos desquels vous nous dite que cela représente un coût important et je veux bien le croire car il y a 90 000 € qui sont inscrits pour le logiciel de Gestion Relation Citoyenne.

Sur les prochaines années un travail d'envergure qui sera pleinement opérationnel sur les prochaines années, c'est ce qui est indiqué dans votre document.

Quels sont les résultats des audits que vous avez effectués et ce serait intéressant de connaître dans le cadre de ce débat d'orientation budgétaire le montant des marges de manœuvre financière et les gains de productivité que vous escomptez obtenir sur les charges courantes.

Il ne vous est pas demandé de donner ces marges à l'euro près mais au moins d'avoir des indications sur une, deux ou trois années. C'est quand même quelque chose d'important.

Je m'interroge aussi sur la notion de révision générale des politiques publiques appliquée au secteur local. Est-ce que cela signifie clairement que dans cette commune vous ne remplacerez pas un fonctionnaire sur deux partants à la retraite puisque dans le cadre de cette politique c'était une des grandes orientations de Monsieur Nicolas SARKOZY.

Quel est le sens, page 18, de la réévaluation des affectations budgétaires, je cite, que vous envisagez la vérification de la pertinence des principaux programmes en menant une analyse coût/impact. Si c'est ce que vous évoquiez tout à l'heure à savoir qu'on peut obtenir et faire des économies par exemple au Centre Technique Municipal, il y avait une gestion malgré tout des stocks qui n'était pas parfaite, je veux bien vous l'accorder, si ce sont des économies qui peuvent être faites en matière de téléphone, je vous l'accorde mais cela va bien au-delà de ces petites économies dans ce que vous présentez.

Quelles sont les économies attendues sur une, deux ou trois années ?

Toutes ces mesures me laissent perplexe et je m'interroge véritablement sur les intentions qui se cachent derrière ces mots qui sont un peu technocratiques, souvent synonymes au bout du compte. C'est ça la réalité. Des coupes sombres dans le budget faites au nom de la rationalisation et d'une évaluation des politiques publiques dévoyée de son sens initial et mal comprise.

Beaucoup d'interrogations qui suscitent une réelle inquiétude sur la politique que vous allez mettre en œuvre et je forme le vœu que le vote du budget 2015 qui va intervenir le 3 avril donc bientôt avec un passage en commission des finances le 1^{er} avril ne confirmera pas les craintes que j'exprime en ce moment.

Monsieur le Maire

Un mot sur la question des perspectives. C'est vrai que l'avenir est incertain notamment pour une bonne raison qui n'a pas été évoquée dans la longue conférence que je vous ai faite, la métropole du Grand Paris, un machin magnifique qui va venir se rajouter aux six strates de collectivité que l'on connaît déjà.

On ne sait pas s'il y aura une fiscalité supplémentaire, ce qui sera pris par la métropole du Grand Paris, à cette nouvelle couche à l'échelle de la petite couronne en termes de compétences, ce qui va être donné aux territoires qui vont remplacer demain nos agglomérations en nous faisant passer de sept communes aujourd'hui à plus de seize demain et surtout on ne sait pas si certaines compétences ne seront pas prises ni par la métropole ni par le territoire.

Madame la Maire de Gentilly est en train de nous alerter à l'agglomération sur les piscines. Il n'y a rien dans l'administration publique qui coûte plus cher qu'une piscine, c'est un gouffre. Si demain la commune se voyait avoir un report de ce type de charges, nous serions dans une situation terrible et nous serions menacés de ne pas pouvoir assumer tous nos services.

Je le dis solennellement ce soir la baisse des dotations que nous impose l'Etat, est forte et lourde. Il faut se poser sérieusement la question. Est-ce qu'un seul Maire en France et notamment les Maires de la future métropole sont en capacité d'avoir une vision très sérieuse sur trois ans. Ce n'est pas facile de répondre. Je ne vous dis pas, qu'on n'est pas en train de tout planifier sur six ans, sur dix ans, sur certains projets. On travaille dès maintenant sur l'arrivée du métro en 2024 mais avec des épées de Damoclès, des vrais soucis et des vraies menaces.

Sur la question du Programme de Réussite Educative, l'objectif est de se battre. Je vais hurler et écrire demain attention à la fin du PRE à L'Haÿ-les-Roses. Je vais crier très fort pour faire en sorte de réveiller les pouvoirs publics, de leur dire si vous n'assumez pas vos responsabilités, c'est un service en péril ce qui ne signifie pas qu'on ne se battra pas derrière pour maintenir la prestation.

On se battra pour conserver les dotations de l'Etat sur ce service et le meilleur moyen de le faire est quand même de dire attention, ce service est menacé.

Concernant la Caisse des Ecoles, il est difficile de vous donner un chiffre précis dans la mesure où l'organisation des rythmes scolaires n'a pas encore été définie.

C'est pour bientôt car nous avons une prochaine réunion de concertation le 17 mars dans laquelle nous allons discuter avec les parents d'élèves sur l'enquête qui a été soumise et quelques semaines plus tard, début avril, nous serons dans la logique de proposer différents scénarios ce qui nous permettra d'être très précis dans le chiffrage.

Aujourd'hui les grandes masses devraient être assez stables sur le coût, ce qui coûtera plus cher sera la qualité du service et en étant rigoureux sur d'autres postes au niveau de la Caisse des Ecoles, on devrait pouvoir le financer. Je ne suis pas alarmiste sur cette question.

Sur la question du CCAS, nous avons demandé aussi d'être extrêmement vigilant sur le rapport coût/impact et miser sur la solidité des actions, notamment lorsqu'on parle de transfert d'enveloppe, parfois il s'agit de ne pas faire d'économies sur le budget global mais de renforcer une action plutôt qu'une autre. Ce sont des choses que l'on vous proposera dans le cadre du budget 2015.

Concernant les gains de productivité et la RGPP, j'ai le sentiment de vous avoir répondu. C'est de se dire comment on améliore nos prestations de service public dans une logique d'efficacité et d'efficacités notamment en termes de coût/impact. Il ne s'agit pas de faire comme le national, nous ne sommes pas le Ministère de l'Education Nationale, nous ne sommes pas l'Etat, ni une Préfecture.

Il faut simplement se dire la période est dure, il y a un défi gigantesque en face de nous et en relevant les manches on va y arriver et surmonter ce défi. Il va falloir tenir bon. Nous avons une équipe dévouée qui travaille dur. Nous aurons demain de nouveaux éléments, nous avons des directeurs de pôles qui sont arrivés et nous aurons demain un nouveau DGS à qui nous réécrivons aussi cette feuille de route de manière très opérationnelle et j'ai la conviction que nous passerons ces défis et ces étapes.

Madame GEYL

Beaucoup de choses ont été dites ce soir et il n'y a plus grand-chose à ajouter car je me suis retrouvée dans pas mal d'interventions.

Pour revenir sur ce débat, heureusement que vous vous êtes un peu plus expliqué en séance car le document que vous avez présenté n'était que des intentions, sans doute de bonnes intentions, il n'y avait aucun projet d'envergure et surtout aucune programmation pluriannuelle.

Vous faites souvent référence à l'entreprise et dans l'entreprise décider c'est prévoir. Puisque décider c'est prévoir et pourquoi c'est tellement important de prévoir, tout simplement car la prévision permet de réduire les risques.

On sait très bien que lorsqu'on prévoit, on a toujours une marge d'erreur, on a toujours un objectif qui est plus ou moins atteint avec un pourcentage qui est plus ou moins proche de l'objectif.

Je pense qu'il est essentiel comme l'a rappelé Monsieur COILBAULT de faire une programmation pluriannuelle et cette programmation manque de visibilité et elle ne nous permet pas de savoir où vous voulez aller.

Il y a un seul domaine où vous avez respecté le programme pluriannuel que nous avons mis en place c'est l'équipement de self. Je suis ravie et je m'en réjouie puisque l'école Lallier, était la dernière école à ne pas disposer de self. Nous avons effectivement établi ce programme pluriannuel avec toutes les contraintes que nous avons aussi, le manque de marge de manœuvre, les moyens limités, etc., mais il y a des priorités et à partir de priorités on peut se fixer une vision à moyenne échéance, il y a des choses importantes.

Nous avons un autre projet qui nous tenait à cœur puisque nous avons là aussi engagé un programme pluriannuel de rénovation des écoles. Il en reste une à reconstruire, qu'en est-il de cette école de la Vallée-aux-Renards qui a vraiment besoin de cette reconstruction. Il n'en est visiblement pas question et là je suis inquiète aussi.

Une dernière chose. Je rejoins un peu Madame BERLINE qui disait que vous aviez un discours un petit peu orienté, un petit peu partisan sans doute et je voudrais juste vous donner deux précisions.

La première, quand vous parlez du FPIC, c'est effectivement un fond de péréquation qui fait participer en particulier les villes de la région parisienne au financement de villes de provinces qui sont considérées comme étant moins riches. Ce FPIC va passer l'année prochaine à 500 000 €. C'est la moitié de ce qui manque cette année et vous l'avez dit très justement ce FPIC a été mis en place par la loi de finances de 2012, c'est-à-dire par le gouvernement Fillon. C'est juste le petit détail qui manquait dans l'exposé.

C'est bien de faire la critique du gouvernement actuel mais c'est bien d'avoir l'honnêteté de reconnaître que sur cette charge supplémentaire, c'est au gouvernement Fillon que nous la devons.

Et puis vous vous êtes un tout petit peu rattrapé sur la hausse du taux des ordures ménagères, puisque vous nous aviez dit que ce taux avait été augmenté. Je me souviens effectivement du discours de Monsieur COILBAULT l'année dernière, qui disait qu'il était hors de question que ce taux puisse augmenter. Cette année le constat qui a été fait au niveau de la Communauté d'Agglomération c'est que toutes les communes sont à l'équilibre et qu'il y en a certaines qui ont un excédent et qui envisagent de baisser ce taux. Voilà ce qui a été discuté au bureau d'agglomération.

Monsieur le Maire

Pour m'inspirer du débat d'orientation budgétaire, du document qui vous a été présenté ce soir, j'ai recherché ce qui avait été fait en 2015 par d'autres communes et je me suis plongé dans le débat d'orientation budgétaire des années précédentes.

La plupart tenait effectivement en quatre pages et on disait on est à fond sur le social, on aime le sport, vive les associations, etc. Vous les connaissez ces débats d'orientation budgétaire. Madame SOURD qui a siégé dans l'opposition les années précédentes me dit jamais dans un DOB vous n'avez fait la moindre proposition pluriannuelle, en tout cas elle ne s'en souvient pas.

Ce n'est pas mon débat ce soir, la question est qu'il faut cette vision à long terme, on en est d'accord et il faut qu'on puisse en débattre.

Ensuite, vous dites, merci d'avoir précisé vos propos cela nous a permis de mieux comprendre. C'était tout l'objet du débat. Je pouvais aussi venir en vous faisant une feuille de route claire, nette, fixée, et ne pas vouloir la bouger d'un iota mais ce n'était pas le sujet.

Je crois qu'un débat d'orientation budgétaire, c'est justement pour que chacun puisse s'exprimer et qu'on puisse clarifier des points, c'est ma vision de la démocratie. Je ne relève pas le côté partisan.

Sur la question de l'école de la Vallée-aux-Renards, c'est un vrai sujet. Il y a beaucoup de retard qui a été pris car l'étude qui avait été proposée, initiée sur la précédente mandature semble ne vraiment pas convenir ni aux résidents, ni aux habitants ni au personnel de l'éducation nationale qui considère que l'emplacement potentiel au dessus du Franprix ne fait pas sens.

Nous avons relancé le plus vite possible une étude pour essayer de lancer une opération de reconstruction sur site.

Monsieur COLONEAUX

C'est simplement une question mais vous pourriez y répondre par écrit. Au départ j'ai cru que c'était une coquille mais visiblement en relisant ce n'en est pas une.

Vous parlez d'actions pour la cohésion familiale, moi j'ai l'habitude en Républicain d'entendre parler de cohésion sociale et j'aimerais bien avoir des précisions car je crains qu'on ne soit plus tout à fait dans l'UMP mais plutôt dans la droite forte.

Je souhaiterais avoir des explications et un retour par écrit.

Monsieur le Maire

Je ne rentre pas dans les chapelles de la gauche, ne rentrez pas dans nos chapelles. Si vous le souhaitez on fera une réponse par écrit.

Madame SOURD

Il n'y a absolument pas de vision de droite ou d'extrême droite, simplement aujourd'hui les familles souffrent terriblement, les parents sont parfois aussi en perte de repères et nous lançons effectivement un programme destiné à la cohésion familiale à l'intérieur de chaque famille mais aussi cohésion familiale entre les différentes familles.

C'est aussi une autre façon d'aborder la mixité et le lien social passe par la famille.

Monsieur BATHILY

Je voudrais intervenir sur la question du contrat ANRU sur le quartier Lallier-Bicêtre. L'Etat demande aux communes de mettre en place des dispositifs comme la question du conseil citoyen sur la concertation.

On ne sait pas aujourd'hui ce que sera le conseil citoyen sur L'Haÿ-les-Roses.

Beaucoup d'habitants se posent des questions car vous vous félicitez que la commune bénéficie de ce nouveau contrat de ville mais au jour d'aujourd'hui on ne sait pas ce que cela va donner en sachant qu'il y a des choses qui ont été faites lors de la précédente mandature en concertation avec les habitants et hier lors du conseil de quartier on nous a un peu expliqué qu'on était en train de revoir les dossiers.

Je pense que dans les délais qui sont impartis par l'Etat, on fait encore machine arrière pour discuter de ce qu'on va faire sur un quartier alors que les habitants ont déjà été consultés pendant plusieurs mois en 2013.

J'ai une grosse inquiétude à ce niveau, d'autant que la Ville doit donner des moyens financiers et matériels.

Est-ce que dans le budget qu'on va voter le 3 avril, cela sera pris en compte.

Monsieur le Maire

Il y a plusieurs choses dans votre propos. Il y a la question de l'ANRU d'une part et la question des quartiers prioritaires politique de la ville.

Même si nous n'avions pas eu l'ANRU, il fallait quand même travailler sur les questions de conseils citoyens.

Monsieur BATHILY

A partir du moment où le quartier est prioritaire, le conseil citoyen devient obligatoire et si c'est un quartier « veille active » ce n'est pas obligatoire.

Monsieur le Maire

Je suis d'accord avec ce que vous venez de dire mais vous avez commencé vos propos sur l'ANRU.

Les calendriers étaient absolument intenable, il faut être clair. A l'heure où je vous parle, et nous avons évoqué la question en Conseil municipal, nous ne savons toujours pas qui exactement doit composer ces conseils citoyens dans la mesure où on nous dit, qu'il y a des citoyens tirés au sort et puis des personnalités qualifiées.

J'avais interrogé le Préfet, Politique de la Ville et j'attends toujours sa réponse pour savoir sur quelle population nous tirons au sort. Est-ce que c'est sur les citoyens au sens de la République donc ceux qui ont le droit de vote, est-ce que ce sont les citoyens au sens des gens qui habitent le quartier, comment on définit le fait d'habiter le quartier, etc.

Le Maire de la commune de L'Haÿ-les-Roses n'a pas eu de réponse à cette question.

Monsieur BATHILY

Sur la question des conseils citoyens, les personnes concernées sont les habitants des quartiers qui sont prioritaires, donc tous les habitants de Lallier-Bicêtre sont concernés par les conseils citoyens ayant ou non le droit de vote.

Le conseil citoyen doit être composé à 50 % d'habitants et le reste en collège associatif et économique.

Pour se renseigner il suffit de lire la loi CADRE qui explique clairement les choses.

Monsieur le Maire

Elle explique bien les 50 % mais elle ne dit pas aujourd'hui sur quelle base de données on fait le tirage au sort. On ne sait pas avec précision comment les personnes sont désignées.

Les conseils citoyens, ce n'est pas comme les conseils de quartier qui sont une émanation de la Ville. C'est une association loi 1901 avec une responsabilité juridique. On va attribuer une subvention, donc de l'argent et qui va décider qui gère cet argent et donc il y a une responsabilité juridique.

Je trouve que la loi CADRE, que l'on a lu avec attention et moi-même n'étant pas expert mais les agents de la commune qui sont des spécialistes l'ont lu avec attention et ne sont pas en mesure de répondre avec précision à mes questions.

C'est quelque chose qu'il est pertinent de mettre en place. Villejuif est en train d'essayer de le faire en essayant de ne pas faire de bêtises, en se disant on expérimente et on verra bien.

Pour ne pas mettre en danger, ni les associatifs, ni les citoyens de ces quartiers, je préférerais avoir un cadre juridique précis et qu'il n'y ait aucun doute possible sur les responsabilités notamment juridiques sur les futurs membres de ce conseil.

Monsieur COLONEAUX

Sur le conseil citoyen, vous avez obligation de le mettre en œuvre à partir du moment où vous allez contractualiser avec l'Etat le contrat ville.

Le contrat ville, vous devriez en avoir les périmètres, ils ont du être déjà notifiés par l'Etat.

Dans le cadre de référence, il n'y a pas d'obligation à constituer un fichier tiré au sort, c'est une invitation. Les conseils citoyens peuvent être composés des habitants de ces conseils où peuvent être tirés au sort si besoin est, mais ça peut être sur la base du volontariat et acte à candidature.

Il y a plusieurs collectivités territoriales dont Melun et d'autres qui sur la base d'appel à candidature ont effectivement constitués ces conseils citoyens.

Ils ont la personnalité juridique et pas forcément l'obligation de se constituer en association puisque la collectivité, notamment la mairie ou un centre social peut porter le conseil citoyen dans l'expérimentation.

J'invite vraiment la Municipalité à mettre en œuvre ce conseil citoyen car je pense que favoriser la participation des habitants et l'expertise d'usage et une certaine autonomie dans la construction du contrat de ville permettra aussi à toutes les collectivités de droite comme de gauche de ne pas faire d'erreur dans la participation des habitants dans la perspective du projet ANRU puisque l'on sait que une des grandes caractéristiques de rénovation urbaine c'est que 80 % des habitants ont eu ce sentiment de ne pas avoir été concertés ou informés.

Je pense que là ce n'est pas une question d'étiquette politique mais une question de faire participer les habitants et je vous invite vraiment à le mettre en œuvre et je pense que le Préfet est tout à fait ouvert aux expérimentations. Mais en tout cas il y a obligation de le mettre en œuvre.

Monsieur le Maire

Vous m'avez dit y-a-t-il un retour en arrière sur les concertations. Non on repart sur les concertations car le projet a changé.

Avec le Maire de Villejuif on s'est bagarré, on a fini dans le bureau des conseillers du Président de l'ANRU, pour dire que le projet déposé en 2013 a évolué notamment parce qu'il s'agirait pour nous de construire une autre école au niveau de la ZAC Paul Hochart. Et cela les a intéressés particulièrement et cela a été un déclencheur aussi dans l'obtention du dossier.

Je ne dis pas ça pour nous jeter des fleurs mais le projet a considérablement évolué, qu'il y a une question sur le fait que les groupes scolaires Lallier 1 et 2 puissent se scinder et augmenter en capacité pour à terme à la fin de la rénovation on puisse avoir 120 % en capacité de l'effectif actuel et sur deux sites distincts. Un site qui serait le site actuel avec une élémentaire et une maternelle et un gymnase remis à neuf puis à l'autre bout sur la ZAC Paul Hochart une nouvelle maternelle, une nouvelle élémentaire et un nouvel équipement sportif.

Cette ZAC Paul Hochart permettrait d'être un vrai quartier de vie avec des équipements et pas simplement un bloc dortoir sans aucune activité.

Il est important de retourner vers la population, vers les habitants de ces quartiers pour leur dire voilà quelque chose qu'on réfléchit à mettre en place dans le cadre de la rénovation urbaine et est-ce que cela vous tente. Si oui, comment le mettons en place, etc.

Je précise qu'entre temps on a eu la confirmation de l'arrivée du métro. Ça change les choses.

Monsieur BATHILY

L'arrivée du métro était déjà actée depuis 2013, par les annonces du gouvernement AYRAULT. Ils avaient annoncé que l'option était déjà levée concernant l'arrivée du métro sur le quartier Lallier-Bicêtre. J'ai encore le dossier de presse. Vous ne pouvez pas dire que c'est une fois arrivé au pouvoir que le métro a été acté.

Il y a eu un conseil de quartier hier et il y a eu beaucoup de questions sur ce sujet là. On a pu comprendre qu'il y avait une remise en cause du projet initial qui avait été déposé par l'ancienne majorité et que certaines constatations qui avaient été mises en avant par les habitants ne seraient pas forcément prises en compte. D'où mon intervention et les inquiétudes soulevées par les habitants.

Monsieur le Maire

Je pense vous avoir répondu sur le fait que l'on va prendre en compte l'avis des habitants.

Monsieur COILBAULT

Par rapport à ce dossier qui est un dossier compliqué, je ne peux pas laisser dire qu'il y avait simplement un bloc dortoir, pour reprendre vos termes, qui était prévu. Il y avait une emprise qui avait été définie pour de toute façon construire une école du fait de l'augmentation des habitants qui était inhérente à cette opération.

Que les projets évoluent, bien entendu. Qu'il faille à nouveau discuter avec l'Etat comme il va falloir le faire pour le Programme de Réussite Educative de la même manière, mais c'est un combat de chaque instant et l'Etat, quel qu'il soit, a toujours des difficultés pour lâcher des crédits.

Je pense que le fait d'associer les habitants comme cela a été évoqué par Monsieur BATHILY, je pense que c'est quelque chose de très important pour que le projet soit compris et soit porté en même temps par tous les habitants.

Il y avait eu un travail de concertation et d'association des habitants qui est intervenu et qui était tout à fait intéressant et il ne faudrait pas qu'avec l'évolution de ce dossier on perde les fruits de cette réflexion collective.

Monsieur PIGEON-ANGELINI

A l'occasion de ce débat ce soir nous avons eu beaucoup de leçons en matière de prévisions pluriannuelles en matière de vision. Je voudrais quand même rappeler un chiffre du document qui nous a été présenté ce soir, c'est l'estimation de 10 millions de dette patrimoniale que nous avons aujourd'hui sur notre ville.

Cela veut dire une ville qu'on a laissé se dégrader pendant des années, ça veut dire des établissements publics qu'on a trouvé dans des états absolument lamentables, je ne vous rappellerai pas la séance d'investiture de ce conseil alors que des morceaux du toit du gymnase tombaient sur la tête des conseillers municipaux.

Si c'est ça votre vision et votre prévision pluriannuelle d'investissement. Si c'est ce que vous nous proposez, très franchement je préfère la nôtre.

Monsieur le Maire

Dans mes propos je citais ces dix millions de dette patrimoniale et il est évident que s'ils sont là aujourd'hui c'est que cela n'a pas été anticipé. Ce sont des choix qui ont été faits.

Monsieur COILBAULT

Sur les dix millions, ça n'a pas de sens dans la mesure où on ne rapporte pas ça à l'actif et aux immobilisations et la valorisation des immobilisations de l'ensemble du patrimoine communal.

Et si vous rapportez ça sur la durée du mandat, c'est-à-dire dix millions sur six ans et c'est ce que vous avez indiqué dans votre document, et pour rénover les gymnases par exemple je pense que les dix millions ne seront pas suffisants donc je vais dans votre sens pour dire il faut mettre d'avantage de crédit.

L'observation que fait Monsieur PIGEON-ANGELINI n'a pas trop de signification parce qu'il faudrait dans ce cas là reprendre le programme pluriannuel de reconstruction, de rénovation, de réhabilitation de l'ensemble des écoles de la commune, de l'ensemble d'un certain nombre de bâtiments, la construction du Moulin de la Bière, il faudrait rapporter tout ça et avoir une idée de la valorisation du patrimoine et là on pourrait effectivement se prononcer.

Monsieur le Maire

Ces dix millions ont été avancés là car simplement il était nécessaire de dire qu'un certain nombre de contraintes allaient arriver pour nous et y compris la dette patrimoine obligatoire.

Madame HEILBRONN

Je trouve insupportable de parler de dette patrimoniale quand il s'agit d'un programme d'investissement. Puisque vous vous référez à l'entreprise, sachez que les entreprises ont des services d'accept management et que la conservation du patrimoine fait partie d'une bonne gestion.

DONT ACTE

4 – ACQUISITION EN VEFA DE 25 LOGEMENTS SIS 69 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE (RESIDENCE DELLA ROSA 3) A L'HAY-LES-ROSES – GARANTIE COMMUNALE D'EMPRUNT AU PROFIT D'IMMOBILIERE 3F

Monsieur le Maire

Immobilière 3F a procédé à l'acquisition en VEFA de 25 logements sis 69 avenue du Général de Gaulle à L'Hay-les-Roses.

Le financement de cette opération a nécessité de recourir, pour partie, à un emprunt d'un montant maximum de 2 872 000 € qu'Immobilière 3F a souhaité contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Immobilière 3F sollicite la garantie communale d'emprunt de la commune de L'Hay-les-Roses à hauteur de 100 % pour ces quatre lignes de prêt. En contrepartie, la Ville sera réservataire de cinq logements (2 T2, 2 T3 et 1 T4).

Il convient de noter que les modalités d'approbation des garanties d'emprunt ont été simplifiées par la Caisse des Dépôts et Consignations. En effet, désormais, le garant n'étant plus partie au contrat de prêt, il disposera, en amont, du contrat de prêt cosigné par la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

Le Conseil approuve à l'**UNANIMITÉ**.

5 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire

Les besoins de la Ville nécessitent les adaptations suivantes :

- la création d'un poste d'ingénieur principal en vue de la mutation préalable au détachement du futur Directeur Général des Services au sein de notre collectivité.
- la création d'un troisième poste de dentiste à temps non complet en vue d'assurer 12 heures hebdomadaires de consultation pour faire face à la demande croissante en matière de soins dentaires.
- la transformation d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe en un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe afin de pourvoir un poste laissé vacant après un départ en retraite.
- la transformation d'un poste de brigadier en brigadier chef principal de police municipale pour permettre la nomination d'un agent par avancement de grade au regard des fonctions qui lui sont désormais confiées.

Ces dispositions entraîneraient les modifications suivantes du tableau des effectifs :

GRADE	ANCIEN EFFECTIF	NOUVEL EFFECTIF
Ingénieur principal	3	4 (+1)
Médecin à temps non complet 12 heures hebdomadaires (Dentiste)	14	15 (+1)
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	13	14 (+1)
GRADE	ANCIEN EFFECTIF	NOUVEL EFFECTIF
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	28	27 (-1)
Brigadier chef principal	1	2 (+1)
Brigadier	3	2 (-1)

Le Conseil approuve à l'**UNANIMITÉ**.

**19 – VŒU SUR LE RECRUTEMENT DE JEUNES EN SERVICE CIVIQUE
PRESENTE PAR SYLVIE BERLINE**

Madame BERLINE

Tout d'abord une question de forme. Je suis étonnée que le vœu n'apparaisse pas sur l'ordre du jour. Vous en connaissiez le contenu. Vous l'avez eu il y a environ trois semaines. Je pense qu'il aurait été intéressant pour les l'haÿssiens de savoir que nous déposons un vœu pour que des jeunes en service civique puisse venir sur la Ville.

Monsieur le Maire

Je crois que cela a toujours été fait comme ça et vous savez que l'on peut déposer un vœu jusqu'à 48 heures à l'avance donc après l'envoi des dossiers. N'y voyez aucune intention.

Dans le cadre du règlement intérieur du Conseil municipal nous pourrions délibérer de ce point et pourquoi ne pas demander à ce que les vœux soient inscrits avec le titre s'ils sont déposés un nombre de jours à l'avance.

Madame BERLINE

Ce vœu répond à des discussions que nous avons eu précédemment sur la politique de la ville et la prévention. Je pense qu'il doit pouvoir être adopté facilement.

**VŒU SUR LE RECRUTEMENT DE JEUNES EN SERVICE CIVIQUE
PRESENTE PAR Sylvie BERLINE, Pierre COILBAULT, Milène COITOUX,
Stéphane COLONEAUX, Jacqueline GEYL, Christophe RYSER**

A la suite des événements tragiques survenus en janvier dernier, une unanimité s'est exprimée sur la nécessité de renforcer chez les jeunes la connaissance des valeurs républicaines. C'est une tâche que les pouvoirs publics ont à juste titre confié en priorité à l'école, mais l'école ne pourra pas seule y parvenir si elle n'est aidée par l'engagement de la société civile et des collectivités.

A L'Haÿ-les-Roses, de nombreuses associations s'investissent déjà dans le renforcement du lien social et du vivre ensemble, parfois avec l'aide de la municipalité ; mais nous souhaitons que la ville aille plus loin en mettant à leur disposition les moyens humains dont elles manquent parfois cruellement.

C'est précisément un des objectifs du service civique ; nous vous demandons donc de le mettre en œuvre sur notre ville en recrutant un jeune pour chacun des quartiers de la Ville. Mis à la disposition des associations qui en feront la demande, ou placés directement auprès du service de la jeunesse, nous aurons pour fonction d'initier et de développer toute action utile à la citoyenneté et à la promotion des valeurs républicaines.

Il s'agit d'un doublé gagnant, non seulement pour notre ville, mais aussi pour les jeunes recrues elles-mêmes, puisque ce service leur offre l'occasion de développer leur propre formation de citoyen et de favoriser leur insertion sociale et professionnelle. C'est une expérience dont elles pourront se prévaloir pour faciliter leur entrée dans le monde du travail, grâce à la validation des acquis de l'expérience.

Cela ne constitue pas une lourde charge financière pour la commune, puisque sur l'indemnité mensuelle d'environ 600 euros que touche le jeune, il n'en reste qu'une centaine à la charge de la structure d'accueil, qui peut d'ailleurs être versée en espèces ou en nature.

Considérant les engagements du Président de la République en faveur d'une extension du service civique,

Considérant le bénéfice pour la commune du développement d'actions en faveur de la citoyenneté,

Nous formulons le vœu que vous procédiez à la création de six postes de service civique pour notre Ville.

Monsieur le Maire

Je souhaiterai vous dire quelques mots en réponse globalement positive notamment rappelé que le recrutement de jeunes en service civique a été créé il y a cinq ans sous la présidence de Monsieur Nicolas SARKOZY.

Ce service civique est un ciment essentiel de la cohésion nationale. Il permet aux 16-25 ans d'effectuer une mission d'intérêt général de six à douze mois, indemnisé de 600 € net par mois.

Ces missions peuvent être faites auprès d'associations, de collectivités ou de services publics tels que notre collectivité.

Aujourd'hui signe de son succès ou de l'insuccès des autres leviers, cinq candidats se présentent pour une mission proposée à l'échelle nationale. Ce constat a donc conduit Monsieur François HOLLANDE à formuler une promesse qu'il pourra difficilement tenir puisqu'en effet il a déclaré que tout jeune qui se présentera à partir du 1^{er} juin de cette année pourra faire un service civique de huit mois.

C'est plutôt une annonce que je salue mais est-ce qu'il en aura les moyens puisque ça représenterait environ 160 000 jeunes alors que le budget de l'Etat 2015 ne prévoit que 45 000 missions. On espère que l'Etat sera aussi en cohérence et pourra vraiment accompagner les collectivités et les associations qui recruteront.

A L'Haÿ-les-Roses, je ne voudrais pas ce soir m'engager sur une promesse que l'on ne pourra pas tenir, notamment sur le nombre. Vous en demandez un nombre très précis. Je ne peux pas vous répondre aujourd'hui.

Au-delà de la question du financement pour nous il s'agit de trouver des missions de qualité pour chacun des jeunes demandeurs et bien sûr cela pourrait être intéressant de le mettre à disposition de telle ou telle association mais là aussi je préférerais savoir s'il n'y a pas en interne dans les services de la mairie des missions qui seraient intéressantes. Gagnant pour la Municipalité et gagnant pour le jeune qui pourrait faire cette mission.

Si on a une mission bien définie, une mission de qualité, cela permet d'assurer une formation qui soit vraiment utile et d'éviter des risques de substitution à l'emploi.

Notre réponse ce soir est de vous dire oui nous envisageons très sérieusement de recruter des jeunes en service civique mais avant tout il est important de dire combien et sur quelle tâche. Il faudra pour ça une étude des services pour examiner le coût de ces recrutements et surtout notre capacité à leur proposer des missions de qualité et intéressantes.

C'est un outil intéressant et il serait dommage que la commune ne s'en saisisse pas mais pour autant si nous avons pris le temps en interne de réfléchir à la mission juste, c'est que ce n'est pas si évident que ça. On n'est pas certain de trouver des publics qui sont en adéquation avec la mission qu'on pourrait leur confier. C'est quelque chose qu'il faut faire en intelligence et prendre le temps de le mettre en place.

Madame BERLINE

Les six postes c'était un peu symbolique. C'était pour ne pas stigmatiser un quartier par rapport à un autre. On a fait beaucoup de choses sur les zones d'éducation prioritaire, c'est certainement bien mais cela a aussi un impact négatif en termes d'image.

Le vœu porte sur la dynamique et non pas sur le résultat.

Monsieur le Maire

Si on se met d'accord sur une formulation de vœu qui serait indépendante de nos prises de paroles, à savoir il faut que la Municipalité mette en œuvre sur la commune le service civique, je pense qu'on pourra le voter, sans trop m'avancer, à l'unanimité.

Sur le fait de cibler ces missions aujourd'hui sur une présence dans les quartiers, là aussi je serais embêté pour le voter ce soir parce qu'il faut vraiment qu'on se concerte sur ce que l'on met derrière. Recruter quelqu'un pour lui dire va dans ce quartier pour défendre les valeurs de la République, c'est lourd.

Quand l'éducation nationale et beaucoup de nos concitoyens ont déjà du mal à le faire, ce n'est pas un jeune de service civique à qui on peut confier cette mission sans l'avoir vraiment préparé très lourdement avant.

Madame BERLINE

Il est clair que la mission porte sur la promotion des valeurs républicaines, que c'est auprès des jeunes de l'ensemble de la Ville.

On peut se mettre d'accord sur une formulation qui peut être adoptée à l'unanimité, étant entendu que le nombre et l'endroit où ils seront envoyés ne peut pas être défini effectivement avant d'avoir un cahier des charges plus complet. C'est un vœu, ce n'est pas une décision de mise en œuvre.

Monsieur COILBAULT

Pour résoudre le problème que vous venez de poser et qui est réel, la difficulté de mettre en œuvre ce projet, nous vous demandons de recruter un jeune de chaque quartier sur notre Ville.

Dans ce cas là, il y a un engagement qui est pris par la Ville d'essayer de recruter un jeune dans chaque quartier, c'est une volonté qui est affichée, après les accréditations qui peuvent dépendre d'une analyse des services et des besoins des services. Il peut y avoir une étude précise qui est faite.

Je ne vois pas où est la difficulté dès lors qu'il y a la volonté qui est affichée par la Municipalité. Là effectivement tel que c'est rédigé il y a une affectation dans chacun des quartiers, ce qui peut poser problème. Si on dit « de chaque quartier » les jeunes sont affectés là où il y a des besoins qui ont été recensés.

Monsieur le Maire

Déjà il faut qu'on en trouve un dans chaque quartier ce qui n'est pas forcément évident et deuxièmement on est loin de savoir à l'heure où on en parle quelle mission et pour quoi faire.

Si on nous interroge ce soir pour dire est-ce qu'on a envie de porter ce projet de service civique sur la commune et d'essayer de le défendre, la réponse est oui et si c'est la question on peut voter tous ensemble.

Si vous nous demandez de nous engager sur six postes, je ne préfère pas vous répondre ce soir. Je n'ai pas envie de vous dire non.

Si on veut faire un vœu tous ensemble il doit porter sur notre volonté de porter le service civique. On définira alors ensemble, et je crois qu'il y a des commissions municipales qui peuvent servir à ça, sur le contenu que l'on veut mettre derrière.

Monsieur COLONEAUX

J'ai un peu de mal à voir la réticence car un c'est un vœu et après il peut y avoir une formulation que la ville souhaite procéder à la création de six ou sept postes, le six étant symbolique. Je pense que c'est plus le symbole et la portée que l'on souhaite avoir.

Je crois que là-dessus on est plutôt d'accord. Après à charge à la Majorité de construire une délibération avec une petite étude, mais ne faites pas un audit sur cette question.

Madame SOURD

Je pense que ce soir on ne va pas déterminer si ce sont des jeunes du quartier, pour les quartiers, combien de jeunes, et combien de postes.

Je pense que l'on pourrait simplement se mettre d'accord sur « nous formulons le vœu que vous procédiez à la création de plusieurs postes de service et civique » et à ce moment là, tout le monde je pense pourra voter et on se mettra ensuite d'accord sur les différentes modalités.

Madame BERLINE

Je vous propose également que dans le troisième paragraphe on puisse remplacer la phrase « nous vous demandons... » par « nous vous demandons d'étudier la mise en œuvre de la possibilité de recruter des jeunes en service civique ».

Monsieur PIGEON-ANGELINI

Si nous devons voter ce vœu de façon unanime je souhaiterai qu'il soit rédigé de façon exacte et que le terme relatif à la validation des acquis et expériences ne soit pas formulé de cette façon car validation des expériences en matière de ressources humaines ça veut dire quelque chose de bien précis, ce qui n'a strictement rien à voir avec le contexte dans lequel il est employé.

On pourrait tout à fait s'arrêter après la virgule et donc procéder à un vote unanime en l'occurrence.

Madame HEILBRONN

C'est de l'ajustement mais si on vote de manière unanime on n'a pas à vous demander la mise en œuvre.

Monsieur le Maire

Je vous propose de clore ces échanges en disant qu'on est d'accord sur le principe. On va rédiger cela.

Le Conseil approuve à l'**UNANIMITÉ**.

A 23h20, l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

Vincent JEANBRUN
Maire de L'Haÿ-les-Roses
Conseiller départemental du Val-de-Marne